

LE DEVOIR

VOLUME LXXXVI - NUMÉRO 226

MONTREAL, LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 1996

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

La mort de la paix?

Est-ce l'«intifada bis»? La mort du fameux «processus de paix israélo-palestinien»? De terribles combats ont fait vivre hier aux Palestiniens leur journée la plus sanglante depuis la guerre des Six-Jours de 1967. Ce tragique dérapage semble remettre en cause jusqu'aux fondements du processus inauguré en 1993 par Yitzhak Rabin et Yasser Arafat. Et ce, malgré l'annonce d'un sommet catastrophe entre les dirigeants palestinien et israélien, ce matin au Caire.

Le fond de la question n'est pas de savoir si l'ouverture d'un tunnel, sous la magnifique Esplanade des mosquées à Jérusalem, est, oui ou non, «un crime contre les droits, les biens et les sentiments religieux des Palestiniens», pour reprendre les mots de Yasser Arafat. Ni de déterminer s'il y a, oui ou non, du vrai dans l'argumentation «touristico-archéologique» avancée par le premier ministre Benjamin Nétanyahou et le maire Ehud Olmert pour justifier l'opération.

Symbolique, à forte teneur provocatrice, ce geste qui a mis le feu aux poudres sert surtout de révélateur d'un profond malaise, et d'occasion pour la direction palestinienne de faire «sortir la vapeur» chez un peuple qui n'en peut plus de frustration.

En décidant d'ouvrir l'accès au tunnel, Nétanyahou et Olmert «ont lancé une allumette sur une surface pleine de matériel inflammable. [...] Il est difficile de croire que le moment était le bon, alors que le processus d'Oslo et virtuellement gelé et que la réconciliation avec les Palestiniens n'est appuyée par aucun geste».



François Brousseau

C'est ce qu'écrivait hier le quotidien Haaretz, selon qui il s'agit d'«un acte stupide qui nuit à Israël».

Plus largement, ce dérapage force à s'interroger sur ce qu'il est advenu de la formidable poussée d'espoir de septembre 1993, lorsque Yasser Arafat et Yitzhak Rabin, en se serrant la main, entreprenaient une véritable «révolution copernicienne».

Révolution consistant à reconnaître, un tant soit peu, la validité des préoccupations de «l'Autre», cet «Autre» haï et diabolisé au fil des décennies.

Certains font remonter à l'élection du Likoud, en mai dernier, le coup de mort contre le «processus de paix». Certes, avec son idéologie radicalement différente de celle des travaillistes, avec son étonnante capacité à défier le monde, le nouveau gouvernement israélien n'a pas été pour rien dans la dégradation de la situation.

Depuis cent jours qu'il est au pouvoir, il n'a donné aucun signe d'assouplissement face au «partenaire» palestinien. Au contraire: il a repris la colonisation dans les territoires occupés et les confiscations de terres; il a poursuivi les constructions de routes «juives» en Cisjordanie; maintenu le bouclage plus ou moins hermétique qui a fait monter le chômage en flèche chez les Palestiniens.

Sur le plan idéologique et stratégique, le Likoud et ses alliés — ils l'ont sans cesse répété avant, pendant et après la campagne électorale — rejettent explicitement et obstinément les principes auxquels les travaillistes s'étaient convertis: non à «la paix contre les territoires»; non à la rétrocession du Golan, arraché à la Syrie en 1967; non à un Etat palestinien, même étroitement circonscrit.

Mais au-delà de ces élections en effet cruciales, il faut remonter à l'automne 1995, à l'assassinat de Yitzhak Rabin par Yigal Amir — un juif extrémiste qui redoutait comme la peste l'application de ces principes révolutionnaires —, pour retracer le moment où tout commence à dérapage.

Dans un premier temps, cet assassinat fera certes remonter le courant pacifiste en Israël. Mais très vite, il donnera aux extrémistes l'inspiration qui leur manquait pour briser les ponts qui, peu à peu, se construisaient depuis 1993. Car c'est le fonds de commerce même des radicaux qui se voyait sérieusement menacé par un processus de paix tenant enfin ses promesses.

Et ce seront, au printemps, les explosions à répétition dans des autobus israéliens. Presque mécaniquement — c'était le but recherché —, ces attentats du Hamas alimenteront les réflexes ultrasécuritaires israéliens. Ils pousseront même la gauche de Shimon Peres, en pleine campagne de réélection, à imiter lourdement la droite sur ce terrain. Et puis ce sera la guerre du Sud-Liban, avec l'horrible dérapage de Cana: cent civils arabes tués par un bombardement israélien.

À partir de là, tout était en place pour une remontée non seulement de l'idéologie «national-sécuritaire» mais, surtout, de ses porte-parole les plus crédibles: la vraie droite, celle de Nétanyahou et de ses alliés intégristes religieux. Et, presque fatalement, pour la rupture des ponts avec le partenaire d'en face.

Avant-hier soir sur les ondes de RDI, l'écrivain et ex-journaliste libanais Amin Maalouf exprimait son désarroi devant la «chance historique manquée» par les Palestiniens et les Israéliens. «On y avait vraiment cru», se lamentait-il.

Certains répondront peut-être, comme l'éditorialiste de *Maariv* hier, qu'il est encore «trop tôt» pour conclure que le processus de paix s'est définitivement effondré. Mais tout cela ressemble furieusement, en effet, à la destruction historique d'un grand espoir. Tardif mais sincère converti à la paix, Yitzhak Rabin doit aujourd'hui se retourner dans sa tombe.

POLITIQUE

Le Directeur général des élections n'ira pas en appel, page A 6



LES ACTUALITÉS

Les universités canadiennes courent au désastre, page A 5



LE MONDE

La Russie est au bord du précipice, s'inquiète Lebed, page B 6

Ottawa demande à la Cour suprême de trancher

Allan Rock entrouvre la porte à des négociations sur le partenariat

MANON CORNELLIER DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral prend le relais de l'avocat Guy Bertrand et demande directement à la Cour suprême du Canada de se prononcer sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance.

Cette démarche n'est toutefois que le début d'un processus visant à éclaircir les

règles référendaires et le processus pouvant conduire à une sécession, a précisé le ministre de la Justice Allan Rock hier.

«Nous commencerons avec ces questions puis, durant les mois à venir, nous respectons nos autres engagements», a-t-il déclaré aux Communies.

Ottawa soumettra, d'ici lundi, les trois questions suivantes à la cour: ■ L'Assemblée nationale, la législation ou le

gouvernement du Québec peut-il, en vertu de la Constitution du Canada, procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada?

■ Possède-t-il, en vertu du droit international, le droit de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada? A cet égard, en vertu du droit international, exis-

VOIR PAGE A 12: OTTAWA



Allan Rock: pour prévenir le «chaos».

Escalade de la violence dans les territoires



PHOTO REUTERS

Installés aux premières loges, de jeunes hommes «supervisaient» hier à Gaza le travail des policiers palestiniens engagés dans un échange de tirs avec l'armée israélienne.

La journée la plus meurtrière depuis la guerre des Six Jours

Nétanyahou et Arafat doivent se rencontrer aujourd'hui pour tenter de désamorcer la crise

SAKHER ABOU EL OUN AGENCE FRANCE-PRESSE

Gaza — Les combats à l'arme automatique ont fait rage hier entre forces israéliennes et palestiniennes, faisant 51 tués lors de la journée la plus sanglante dans les territoires depuis le début de l'occupation en 1967.

Pour tenter de désamorcer cette flambée de violence qui présente les plus grands risques pour la poursuite du processus de paix entre l'Etat hébreu et les palestiniens, le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou et le président de l'Autorité Palestinienne Yasser Arafat

pourraient se rencontrer aujourd'hui au Caire, avec le président égyptien Hosni Moubarak.

M. Nétanyahou, revenu précipitamment d'une visite en Allemagne, et M. Arafat se sont entretenus au téléphone, le président palestinien insistant sur la nécessité «d'appliquer les accords signés afin de sauver le processus de paix».

«Les lieux saints islamiques et chrétiens à Jérusalem constituent une ligne rouge», a dit avoir déclaré au téléphone à M. Nétanyahou le président palestinien.

C'est en effet la décision d'Israël d'ouvrir

VOIR PAGE A 12: GUERRE

Un aveu de faiblesse, dit Bouchard

Le recours à la Cour suprême, Québec s'en moque

MARIO CLOUTIER DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La partie de poker constitutionnelle est ajournée. Ottawa a ouvert son jeu et Québec ne suivra pas. Le premier ministre Lucien Bouchard a catégoriquement affirmé hier la position de son gouvernement en ajoutant qu'il était temps de passer à autre chose.

«Il n'y a qu'un tribunal pour déterminer l'avenir du Québec et c'est le peuple du Québec», a-t-il affirmé lors de son arrivée à la réunion du caucus de son parti en compagnie de la députée Monique Simard.

Selon M. Bouchard, la décision d'Ottawa d'aller en Cour suprême démontre que les promesses de réforme du gouvernement fédéral, faites durant la dernière campagne référendaire, n'étaient qu'un leurre. Jean Chrétien «démontre par là son impuissance à réformer quoi que ce soit». Il croit aussi qu'en allant plaider devant le plus haut tribunal au pays, le gouvernement fédéral va s'empêtrer dans une décision qui ne restera toujours qu'un avis juridique.

«Cet avis sera sûrement classé dans les archives de la bibliothèque à Québec, a ironisé le premier ministre. Ça ne changera rien à la détermination du peuple du Québec de tenir un autre référendum sur la souveraineté.»

Il n'a pas précisé d'échéance à ce sujet mais il a répété que les priorités de son gouvernement demeurent la relance de l'emploi et l'assainissement des finances publiques, ce qu'il appelle «la mise en ordre de la maison du Québec».

«Les Québécois ne doivent pas être distraits par les grandes tâches qui les attendent», a-t-il conclu.

Auparavant, le ministre de la Justice, Paul Bégin, avait annoncé les couleurs de

VOIR PAGE A 12: BOUCHARD

LIRE AUSSI

- Les experts émettent de sérieuses réserves face à Ottawa, page A 6
- L'éditorial de Lise Bissonnette: Un an plus tard, page A 10



La une de mercredi d'un hebdomadaire égyptien de l'opposition. Une cible est dessinée sur le cœur du premier ministre Nétanyahou et le titre dit: «Hamas, fais-le».

D'une carte santé à une carte antifraude

La RAMQ projette des économies de 130 millions grâce à la carte à puce

MICHEL VENNE DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

C'était une carte-santé. C'est en train de devenir un outil de lutte contre la fraude. Après avoir expérimenté pendant quatre ans, à Rimouski, une carte à puce destinée à améliorer les soins aux malades, la Régie de l'assurance-maladie ne retient de cette expérience que la technologie mais l'utilise à des fins de contrôle.

L'objectif de la régie est d'utiliser la carte à puce pour déceler plus rapidement les cartes non valides toujours en circulation et contrôler la facturation des médecins. La régie émet l'hypothèse d'économies d'environ 130 millions de dollars par année grâce à cette technologie. La régie n'a cependant aucune idée des coûts de mise en place du système ni des modalités de son financement.

Le contraste était saisissant, hier en conférence de presse, entre la présentation du rapport d'évaluation du projet de carte-santé et les intentions de la régie.

À Rimouski, l'utilisation de la carte était volontaire et les données qui étaient contenues dans la mémoire de la puce informatique étaient de nature médicale. La carte-santé ne remplaçait pas la carte-soleil et ne comportait aucune fonction de contrôle. Son usage visait à améliorer la circulation de l'information médicale afin de faciliter le suivi du patient et d'améliorer la qualité des soins.

À compter du 1er janvier 1998, la carte à puce que la régie va mettre en circulation sera obligatoire, évidemment, car elle remplacera la carte-soleil. Elle sera aussi substituée à toutes les cartes

émises par les hôpitaux à tous leurs patients, pour une économie additionnelle de dix millions. Son usage sera d'abord administratif, même si un comité sera formé pour évaluer la possibilité d'inscrire dans la puce les antécédents personnels du patient, les allergies, le groupe sanguin et l'autorisation pour don d'organes.

La régie a constaté que la carte-soleil telle qu'elle existe n'est plus un outil efficace de contrôle de l'admissibilité du patient. Des médecins n'exigent plus la présentation de la carte lorsqu'un patient se présente. Ils se bornent à inscrire à l'ordinateur le numéro d'assurance-maladie du malade et à utiliser ce numéro pour facturer la régie. Un médecin peut donc théoriquement facturer la régie pour des soins prodigués à un patient qui n'est pas venu le voir.

De plus, comme les cartes-soleil sont émises pour quatre ans, il arrive que des personnes, parce qu'elles ont déménagé en Ontario ou qu'elles vivent en Floride plus de six mois par an, ne soient plus

VOIR PAGE A 12: CARTE

MÉTÉO

Montréal
Ennuagement le matin suivi de pluie. Venteux.
Max: 19 Min: 13

Québec
Ciel variable.
Max: 17 Min: 6

Détails en B 4

INDEX

- Agenda B 9
- Le monde B 6
- Annonces B 8
- Les sports B 8
- Avis publics A 4
- Montréal A 3
- Culture B 11
- Mots croisés B 8
- Économie A 8
- Politique A 6
- Éditorial A 10
- Télévision B 10
- Idées A 11



• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Série de perquisitions

(PC) — La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a frappé un grand coup contre de présumés contrebandiers et trafiquants d'alcool, de tabac et de drogue, hier, dans plusieurs régions du Québec. À la suite d'une série de perquisitions, les policiers ont appréhendé au moins 35 personnes, en plus de saisir sept kilos de cocaïne, dix kilos de marijuana, une somme de 400 000 \$ en argent, six véhicules, une carabine de calibre .308 avec chargeur illégal, un pistolet de calibre .25 et de l'équipement utilisé dans les serres hydroponiques. Au total, une centaine de policiers ont effectué 37 perquisitions à Montréal, Québec, Sherbrooke, Saint-Georges-de-Beauce, Valleyfield de même qu'à Cornwall, en Ontario. Un porte-parole de la GRC, le sergent Charles Proteau, a indiqué que cette opération, baptisée Caméléon, a été l'aboutissement d'une vaste enquête entreprise il y a un an et demi. Les suspects seront accusés de complot pour importation, trafic et possession de stupéfiants en vue d'en faire le trafic, ainsi que de possession et de vente de produits de contrebande. Selon les enquêteurs, les réserves amérindiennes de Kahnawake et Akwesasne auraient été les plaques tournantes de ces activités illégales.

Concordia veut le York

(Le Devoir) — L'Université Concordia désire se porter acquéreur du théâtre York, du parc et du terrain de stationnement adjacents à l'édifice laissé à l'abandon. L'université espère y construire à la place un pavillon pouvant accueillir les étudiants en cinéma. Les discussions en sont encore au stade préliminaire. Concordia espère ainsi économiser dans ses frais de loyer et reloger ses quelque 500 étudiants en cinéma, qui nichent présentement dans le pavillon des Beaux-Arts.

Le Tortillard s'arrête

Québec (PC) — Invoquant un manque d'achalandage, les dirigeants du Train touristique du Saint-Laurent Inc., mieux connu sous le nom de Tortillard, ont mis fin abruptement hier à la saison d'activités de l'entreprise. «Notre saison d'activité devait prendre fin le 13 octobre. Devant le petit nombre de réservations, nous avons décidé d'arrêter maintenant pour éviter de fonctionner à perte et de mettre en péril l'avenir de l'entreprise», a expliqué Gilles Béliveau, administrateur de l'entreprise. Selon M. Béliveau, il n'est pas question du tout de faillite ou de difficultés financières.

Des spécialistes français et belges sollicitent l'Institut Pinel

L'expertise de l'établissement en matière de délinquance sexuelle pourrait aider à éviter de nouvelles affaires Dutroux

Encore ébranlée par l'affaire Dutroux, l'Europe est à la recherche de solutions pour prévenir et traiter la délinquance sexuelle. Une recherche qui mène très souvent des jours-ci des spécialistes à l'Institut Pinel, considéré comme un pionnier dans le domaine.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Depuis l'horrible affaire Dutroux, les experts de l'Institut Pinel sont visités et sollicités de toutes parts par des psychiatres et des criminologues de France et de Belgique qui considèrent le Québec comme étant à l'avant-garde dans le traitement des pédophiles et des agresseurs sexuels.

Au cours des dernières semaines, les corridors de l'Institut Pinel ont été visités par toute une ribambelle de psychiatres, de psychologues, d'infirmières, de criminologues et de juges venus d'outre-Atlantique, là où la mise au jour d'un réseau de pédophilie piloté par le criminel Marc Dutroux, vient d'horrorifier toute l'Europe. Dutroux, arrêté en août dernier

pour la séquestration et la mort de plusieurs jeunes filles, avait déjà été emprisonné pour des crimes similaires en 1989, mais avait obtenu une libération dix ans avant le terme de sa sentence. Depuis cette terrible affaire, le ministre belge de la Justice a promis de revoir l'application des libérations conditionnelles et d'assurer un meilleur suivi psychiatrique et pénitentiaire des délinquants sexuels.

«En Europe, il y a peu de réhabilitation qui se fait en milieu carcéral, d'où l'intérêt pour notre système. Là-bas, les délinquants sexuels sont arrêtés et il n'y a que l'incarcération. Mais bientôt, plusieurs pays vont modifier leurs lois pour y insérer une obligation de traitement», affirme le psychiatre Dr Georges Pinard, responsable de l'unité de traitement des agresseurs sexuels à Pinel.

Tout cela explique donc le récent branle-bas de combat vécu à Pinel où des représentants des milieux pénitentiaire et psychiatrique «débarrquent», suivis d'équipes de reportage européennes, à la recherche de réponses et d'images sur la délicate question de la délinquance sexuelle. Les demandes d'entrevues se multiplient, mais l'on interdit aux caméras de filmer les patients en traitement.

Le meilleur de deux mondes

Forts d'une expérience qui s'étire sur près de vingt ans, les experts de Pinel ont mis au point une méthode de traitement «bien québécoise» qui s'inspire à la fois des tendances américaines et européennes. «On est très bien placé géographiquement pour connaître tout ce qui se fait sur les deux continents», ajoute le Dr Pinard.

Des stagiaires belges viennent étudier les méthodes de traitement développées à l'Institut et, depuis plusieurs années déjà, des spécialistes belges, français et suisses viennent y faire des stages. Cette semaine, des psychologues et des infir-

mières d'un hôpital recevant des patients agressifs étaient de passage. Cet été, c'était au tour de magistrats de Belgique et de Bordeaux d'épier le travail de leurs collègues québécois.

Selon le Dr Pinard, le traitement médicamenteux des agresseurs sexuels, qualifié de «castration chimique», est encore très peu développé en Europe. Ici et aux États-Unis, on combine ces médicaments, destinés à inhiber les pulsions sexuelles des agresseurs, à une thérapie visant à modifier leurs comportements déviants. La philosophie européenne consiste plutôt à offrir une thérapie axée sur la recherche des raisons de la déviance.

«Il n'existe pas de façon miraculeuse de traiter les agresseurs sexuels. Mais la société, notamment en Europe, est de plus en plus consciente qu'il faut faire quelque chose pour réhabiliter ces gens avant qu'ils ne soient relâchés», affirme le spécialiste.

Limiter la récidive

De façon générale, les risques de récidive sont réduits de beaucoup

après un traitement, soutient le Dr Pinard. Mais seuls les délinquants consentant à un traitement peuvent être transférés à Pinel, après une entente avec les services correctionnels. Le traitement dure environ deux années à l'interne, et des services à l'externe peuvent être poursuivis pendant une longue période. «Il y a malheureusement des cas non traitables, des gens qui sont à l'aise dans leur déviance et qui ne veulent pas changer. Certains gagnent à être gardés longtemps à l'intérieur», dit-il.

Sur un total de 300 lits, une quinzaine sont réservés aux agresseurs sexuels à l'Institut Pinel. Des traitements sont aussi offerts à l'externe à quelque 150 personnes, soit d'anciens patients, ou des délinquants accusés de délits sexuels considérés mineurs.

«Notre travail déborde largement les frontières», relance le Dr Pinard. Avec une certaine fierté, on a l'impression que notre travail n'est pas seulement utile ici et qu'on peut faire comprendre ce qu'est la pédophilie. Et dans tout ça, le but ultime, c'est d'éviter qu'il y ait de nouvelles victimes.»

Marché du travail

Les syndicats éprouvent de la difficulté à recruter

Les accréditations touchent le plus souvent des groupes de moins de vingt employés

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

À Québec, les salariés qui, pour une première fois, jouissent du parapluie d'une convention collective toute neuve sont des spécimens qui se font rares. Ils étaient 7833 en 1994 et 6988 en 1995. On en dénombrait 3404 depuis janvier jusqu'à la mi-septembre 1996.

Soit, en gros, 18 000 salariés des centrales syndicales et les syndicats dits indépendants ont réussi, depuis 32 mois, à intégrer à un monde «protégé» grâce à des dispositions qui lient employeurs et syndicats. Dans certains cas, le parcours a pu être sinueux entre le moment où le ministère du Travail a accordé la reconnaissance syndicale à telle unité de négociation et le jour où a été signée une toute première convention.

Au Québec, le taux de syndicalisation atteint près de 42 %, proportion très forte si on la compare à celle d'autres pays occidentaux. Le Québec comptait, à l'automne 1995, selon les chiffres officiels du ministère du Travail, 940 251 travailleurs couverts par 7933 conventions signées en vertu du Code du travail du Québec. Ces chiffres reflètent une diminution de 5 % par rapport à 1994, selon ce que rappelait hier un membre du service de recherche de la CSN.

Les chiffres que *Le Devoir* a obtenus ces jours-ci du ministère québécois du Travail confirment une tendance que

les leaders syndicaux identifient comme l'une des sources de difficulté dans le travail de recrutement: la petite taille et le morcellement des unités. Les accréditations touchent le plus souvent des groupes de 1 à 19 employés, catégorie où l'on classe 281 nouveaux noyaux de syndicats — sur les 543 nouvelles unités recensées depuis le début de 1994.

En revanche, on ne relève pour ce même laps de temps que trois unités nouvelles comptant 500 salariés et plus. Il y eut aussi sept nouvelles conventions pour des unités dont le nombre de salariés oscillait entre 200 et 499. Les trois autres catégories retenues par les statisticiens du ministère ont trait à des PME, à des unités de 20 à 49 salariés (164), de 50 à 99 (71) et de 100 à 199 salariés — ce dernier groupe, depuis le début de 1994, compte pour 17 nouvelles conventions.

Jusqu'au mois de mai 1994, le Code québécois du travail (art. 65) limitait à trois ans la durée de toute convention collective. Depuis que cette limite a été abolie par l'Assemblée nationale, on a noté une nette tendance à la signature d'ententes de longue durée. Selon *Le Marché du travail* de juillet-août 1996, un bloc de 20,5 % des conventions signées entre le 11 mai 1995 et le 10 mai 1996 se situe dans les ententes ratifiées pour une durée de 37 à 59 mois, ce qui laisse sans doute plus de loisir aux organisateurs des syndicats pour solliciter l'adhésion de nouveaux membres, qui leur arrivent désormais par petits groupes.

Au Québec, le taux de syndicalisation atteint près de 42 %, proportion très forte si on la compare à celle d'autres pays occidentaux.

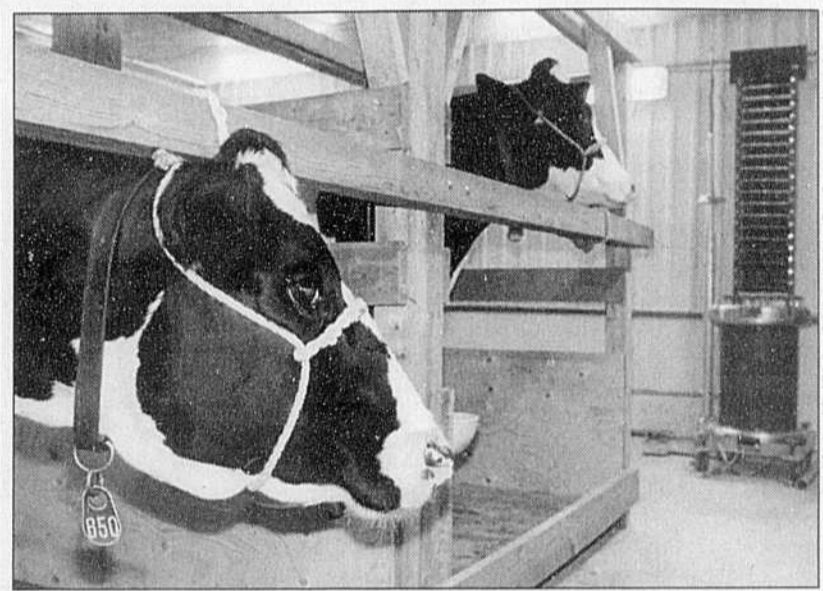


PHOTO UNIVERSITÉ MCGILL

Les chercheurs de McGill croient que les résultats obtenus à la suite des travaux effectués sur les champs magnétiques par rapport à la santé des vaches justifient la poursuite des recherches.

Étude de l'Université McGill

L'exposition à de forts champs électromagnétiques perturbe les vaches

LOUIS-GILLES
FRANÇEUR
LE DEVOIR

tifie la poursuite des recherches dans ce domaine.»

Pour cette expérience, les niveaux d'exposition des vaches aux CEM ont été contrôlés à tout moment ainsi que la santé des bêtes. L'expérience avait pour but de déterminer si les vaches qui paissent à l'ombre des pylônes hydroquébécois en milieu rural pouvaient en avoir des séquelles.

Selon Hydro-Québec, les questions suscitées par certaines études, notamment aux États-Unis et en Suède, ne permettent pas «de tirer des conclusions définitives quant à la productivité de la vache laitière». Mais elles permettent toutefois de dire, selon Hydro-Québec, «que les lignes à haute tension en courant alternatif et en courant continu n'affectaient pas la fertilité, la reproduction, le comportement et la santé des animaux de ferme».

Selon les chercheurs, les éléments qui caractérisent la productivité des vaches n'ont pas subi de variations significatives à la suite de l'exposition aux CEM, «sauf la concentration de l'hormone progestérone dans le sang, le pourcentage de gras dans le lait et la ration de nourriture consommée».

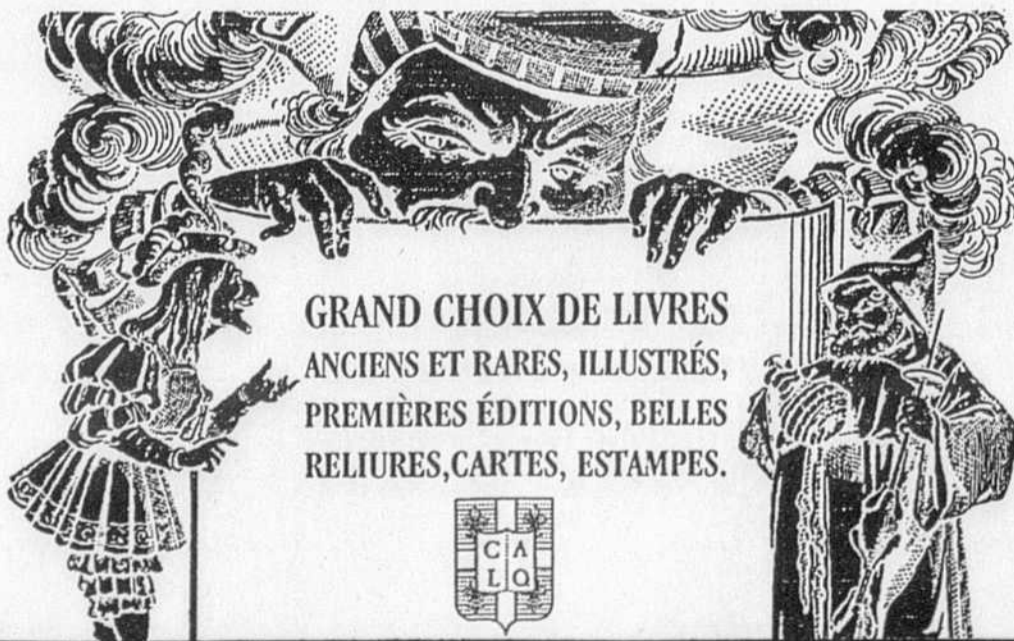
Ainsi, poursuit le communiqué de Hydro-Québec, «l'étude a permis d'observer une association statistiquement positive entre l'exposition des vaches aux CEM et une augmentation de la concentration de progestérone dans leur sang, une augmentation de la nourriture totale qu'elles consomment et une augmentation du contenu en gras du lait qu'elles produisaient». La progestérone prépare la muqueuse utérine à la grossesse.

L'exposition de vaches à de fortes doses de champs électromagnétiques (CEM) a «créé [...] des réactions biologiques modifiant le pourcentage de gras dans le lait, la quantité de nourriture sèche consommée et la progestérone dans le plasma sanguin», affirme une étude dirigée par le Dr Elliot Block, du Campus MacDonald de l'Université McGill.

Les conclusions de cette étude, effectuée par une équipe de chercheurs du Département de zootechnie de McGill, financée par Hydro-Québec, viennent d'être publiées dans le *Journal of Dairy Science*, une revue scientifique de l'Illinois.

«L'étude, ajoute le Dr Block dans la revue scientifique, n'a pas révélé d'effet nocif sur la santé de la vache laitière exposée à un champ électrique de 10 kV et à un champ magnétique de 30 µT. Toutefois, la forte association observée entre ces modifications et les champs électriques et magnétiques jus-

SALON DU LIVRE ANCIEN



GRAND CHOIX DE LIVRES ANCIENS ET RARES, ILLUSTRÉS, PREMIÈRES ÉDITIONS, BELLES RELIURES, CARTES, ESTAMPES.

28 et 29 SEPTEMBRE

1 9 9 6

Samedi: midi à 18h / Dimanche: 11h à 17h

ADMISSION: 4,00\$ POUR LES DEUX JOURNÉES

UNIVERSITÉ CONCORDIA - BIBLIOTHÈQUE WEBSTER
Pavillon McConnell - 1400, boul. de Maisonneuve O.

LE DEVOIR

MÉTRO GUY-CONCORDIA



ITINÉRAIRE MATHÉMATIQUES
068-116

Cahier de théorie et d'exercices
1^{re} secondaire
352 pages
13,95 \$

Bernard Payette

Cet ouvrage se veut un guide pour l'enseignant et pour l'élève. C'est à la fois un livre d'exercices et un document polyvalent dans la mesure où il peut être utilisé tant à l'école qu'à la maison.

Au début de chacune des sections nous retrouvons les objectifs du nouveau programme du Ministère de l'Éducation. Ces objectifs sont expliqués et approfondis afin d'en faciliter la compréhension et l'assimilation.

L'élève consultera le document durant les cours: il se familiarisera rapidement avec les notions pour les utiliser comme référence lors de la rédaction des devoirs et des examens.

La manière dont les notions sont abordées et traitées permettra aux élèves d'apprendre à travailler et à développer une méthode de travail.

LIDEC inc.
4350, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Montréal (Québec)
H2W 2H5
Téléphone: (514) 843-5991
Télécopieur: (514) 843-5252

EN BREF

Des provinces délinquantes

Edmonton (PC) — Le gouvernement albertain, appuyé par trois autres provinces et un territoire, conteste en cour certaines dispositions de la loi fédérale sur le contrôle des armes à feu. Avec l'Alberta, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et le Yukon ont annoncé hier qu'ils ne se plieraient pas aux dispositions de la loi fédérale qui les forcent à mettre sur pied un registre où les propriétaires d'armes à feu devront se procurer un permis et enregistrer leurs armes à compter de l'an prochain.

loto-québec résultats	
6/6	0 8 489 785,60 \$
5/6+	10 109 232,40 \$
5/6	558 1 566,00 \$
4/6	29 300 57,10 \$
3/6	525 365 10,00 \$
Ventes totales: 27 857 355,00 \$	
Prochain gros lot (approx.): 15 000 000 \$	
Extra	
Tirage du 96-09-25	
NUMÉROS	100 000 \$
811625	1 000 \$
11625	250 \$
1625	50 \$
625	10 \$
25	2 \$
5	
TVA, le réseau des tirages	
Le modalité d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.	

LE DEVOIR

MONTREAL

CINQUIÈME FORUM INTERNATIONAL DE LA RELIURE D'ART

DES EXPOSITIONS 212 reliureurs d'art représentant 17 pays

UN COLLOQUE
Traduction
simultanée

Frais d'inscription sur place : 20,00 \$
(vendredi 27 septembre à compter de 9h30)

AUDITORIUM DE LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE DU QUÉBEC
27, 28 et 29 septembre 1996

Privatisation

L'avenir du réseau d'aqueduc reste flou

Pour l'instant, la Ville investit 750 000 \$ dans une étude visant à évaluer l'état de santé de la tuyauterie

Les intentions de la Ville de Montréal quant à l'éventuelle privatisation du réseau d'aqueduc continuent de filtrer au compte-gouttes. Pour l'instant, l'heure est à l'auscultation et à la planification.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

L'administration Bourque investit 750 000 \$ dans un projet de recherche pour déterminer l'état de ses réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Évitant de parler d'une éventuelle privatisation de ces services, la Ville indique plutôt que cette étude vise à permettre la mise en place d'un plan d'investissement pour la réhabilita-

tion des infrastructures. L'analyse qui coûtera au total un million de dollars, sera effectuée et financée en partenariat avec le Conseil national de recherche du Canada, l'Institut national de la recherche scientifique ainsi que le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines. Elle s'étalera sur les douze prochains mois.

Il s'agit d'établir le niveau réel de détérioration des réseaux, qui dans

certain cas ne sont plus de la prime jeunesse. La Ville estime que 22 % des conduites secondaires sont presque centenaires.

Dans le document préparé par le service de génie de la Ville de Montréal qui soutient la proposition municipale d'aller de l'avant avec cette étude, on note que les études réalisées depuis cinq ans ne sont pas suffisantes. Des écarts importants entre les évaluations de 1991 et 1995 auraient été observés. « Ces études ne permettent pas d'établir un diagnostic ferme sur l'état général du réseau de distribution, ni d'en définir la vie résiduelle », peut-on lire. Selon la Ville, le projet de recherche est donc essen-

tiel pour refaire une beauté au labyrinthe souterrain à court, moyen et long terme.

Les fonctionnaires écrivent également que la Ville ne possède pas les outils pour évaluer les investissements nécessaires à la modernisation des réseaux. Il y a pourtant trois semaines, le maire Pierre Bourque déclarait devant la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, qu'une somme de 215 millions serait nécessaire à une réhabilitation complète.

L'idée d'une éventuelle privatisation — ou de partenariat comme le dit le maire Bourque — fait grincer des dents. Les employés municipaux sont

les premiers à s'inquiéter d'une possible intervention des géants français dans ce dossier. Mais pour l'instant, l'administration entretient un certain flou, se bornant à indiquer que le partenariat est sûrement l'une des voies d'avenir pour sortir Montréal de son marasme financier.

D'ici là, Montréal continuera de desservir 1,5 million d'individus avec ses installations. Montréal est propriétaire d'un réseau de distribution de l'eau qui dépasse largement son territoire et elle alimente dix autres municipalités qui sont propriétaires de leur propre réseau d'aqueduc, dont Verdun, Mont-Royal et Charlemagne.

EN BREF

Cols bleus: ça négocie

(Le Devoir) — La Ville de Montréal et les cols bleus poursuivront les négociations dès la semaine prochaine sur la base des plus récentes propositions formulées par l'administration Bourque-Eloyan. C'est du moins ce qu'a annoncé hier le ministre provincial du Travail par voie de communiqué. Jean-Marc Boily, l'observateur nommé par le ministre Matthias Rioux, a obtenu hier l'accord des deux parties pour reprendre les pourparlers sur ces nouvelles bases. Révisant sa stratégie, l'administration Bourque-Eloyan a présenté lundi de nouvelles offres au Syndicat des cols bleus (SCFP-FITQ). La Ville propose aux syndiqués une amélioration salariale ou encore une réduction de la semaine de travail à 36 heures réparties sur quatre jours. « Je suis satisfait que les propositions présentées par la Ville de Montréal à ses cols bleus soient de nature à favoriser l'atteinte d'un règlement négocié », a commenté le ministre Rioux. Il a par ailleurs salué l'attitude positive des deux parties. Les 4060 cols bleus de la Ville de Montréal sont sans contrat de travail depuis plus de deux ans. La durée de la semaine de travail et l'abolition du plancher d'emploi constituent les deux principaux points de litige.

Les Hell's sont de retour

(Le Devoir) — Les Hell's Angels ont officiellement hissé pavillon à Montréal. Le groupe de motards, qui n'avait pas eu de local dans la métropole depuis une quinzaine d'années, a démenagé ses pénates au 2885, rue Gilford. Les Hell's partagent leur nouveau domicile avec les Rockers, un groupe de sympathisants. Selon Télévision Quatre Saisons, les nouveaux venus feraient partie des Nomades, une section d'élite des Hell's Angels chargée de l'expansion territoriale. D'aucuns y verront là un geste de provocation à l'endroit des Rock Machines, groupe rival qui dispute le contrôle du trafic de la drogue aux Hell's sur le territoire montréalais. Les policiers de l'escouade Carcajou n'ont pas voulu commenter ce déménagement pour le moins remarqué dans le quartier.

Gentry reconnu coupable

(Le Devoir) — Raymond Gentry, 28 ans, a été reconnu coupable du meurtre prémédité du jeune Charles Gagné, hier au Palais de justice de Montréal. Le jury a délibéré pendant un peu plus d'une journée avant de rendre son verdict. La défense avait soutenu tout au long du procès que Gentry n'avait pas l'intention de tuer Charles Gagné, un commis de dépanneur avec qui l'accusé travaillait. Gentry, un individu qui souffre d'un léger retard mental, avait avoué au cours de son procès qu'il avait poignardé Gagné. Ce dernier avait été retrouvé sans vie dans le sous-sol d'un dépanneur d'Outremont en janvier dernier. Le jeune homme de 17 ans avait reçu plus d'une quarantaine de coups de couteau. Dans les heures précédant sa mort, Gagné avait renvoyé Gentry chez lui parce qu'il était ivre. Gentry est par la suite revenu au dépanneur de la rue Van Horne pour assassiner Gagné. Raymond Gentry a été condamné à la prison à vie sans possibilité de libération avant 25 ans.

Manifestation des syndiqués

(Le Devoir) — Les employés de l'hôpital Notre-Dame ont manifesté hier en fin d'après-midi devant le siège social de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre pour protester contre les compressions budgétaires supplémentaires de huit millions de dollars imposées à leur établissement. Le Syndicat des travailleurs de l'hôpital Notre-Dame, affilié à la CSN, soutient que les ponctions entraîneront la fermeture de trois unités de soins et la disparition de quelque 140 emplois.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DU PLUS PETIT au plus grand, des cyclistes ont manifesté hier à Montréal contre le port obligatoire du casque à vélo. Selon *Le Monde à bicyclette*, le port obligatoire du casque fausse le débat sur la sécurité des cyclistes. L'organisme en veut pour preuve une statistique indiquant que neuf blessures fatales sur dix à vélo sont causées par les automobilistes. *Le Monde à bicyclette* estime qu'il faudrait plutôt s'employer à modifier le comportement des automobilistes et limiter la vitesse de la circulation à 30 km/h et moins dans la plupart des rues.

La polémique s'installe au Marché Bonsecours

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

La direction du Marché Bonsecours demande au maire Bourque qu'il coupe rapidement le cordon ombilical liant ce marché à la Société de développement de Montréal (SDM) en raison de la vive polémique qui se poursuit entre ces deux entités.

Directeur du Bonsecours, Gérald McNichols Tétrault a fait une sortie en règle, hier en conférence de presse, contre la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMP), l'une des composantes de la SDM, en prétextant que la direction et le conseil d'administration de cette dernière ne cessaient pas de faire des gestes qui sont autant de freins à la bonne marche de la restauration en cours du Marché Bonsecours.

Selon les termes employés par M. McNichols, la série d'interventions effectuées par la SIMPA est en fait une campagne de dénigrement menée contre les acteurs du Marché Bonsecours. Une campagne qui a notamment pour effet de miner le moral de tous les artisans comme des locataires actuels du marché.

Le contentieux entre les patrons du Bonsecours et ceux de la SIMPA s'est

soudainement envenimé lorsque, le 9 septembre dernier, le conseil d'administration de la SIMPA a arrêté une résolution sans en avoir discuté avec des représentants du Bonsecours. Une résolution qui n'est rien de moins, selon M. McNichols, qu'un coup de force qui permettrait à la SIMPA de mettre le marché sous tutelle.

Dans cette histoire, il faut comprendre que c'est la SIMPA qui signe les chèques du Bonsecours. C'est donc elle, cette société désormais fondue dans la SDM, qui est responsable de la santé financière du Bonsecours.

Dans une lettre envoyée le 23 septembre dernier à Georges Robert, président de la Table de concertation

du Vieux-Montréal, Renaud Paradis, directeur de la SDM, souligne: « Lors d'une réunion tenue le 5 septembre dernier, les administrateurs [de la SDM] ont été informés qu'un manque à gagner important au chapitre des revenus de location, soit environ 75 000 \$ sur une prévision de 185 000 \$, devait être envisagé pour la seule année 1996. Il serait utile de rappeler que la prévision originale de revenus annoncée aux membres du comité exécutif en octobre 1995 s'élevait à 287 000 \$ ».

En terminant, on soulignera que le degré d'exaspération a atteint un tel niveau que le directeur du Marché Bonsecours a refusé hier de rencontrer M. Paradis.

La ligne Duvernay-Anjou

Le BAPÉ dit non à Hydro-Québec

LOUIS-GILLES
FRANÇEUR
LE DEVOIR

Hydro-Québec a essuyé une sériuse rebuffade hier alors qu'un rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) recommande à Québec de rejeter son projet de ligne à 315 kV entre le poste Duvernay (Laval) et le point Anjou (Montréal) pour augmenter la puissance du réseau de l'est de la métropole.

La commission reconnaît qu'il y a lieu d'envisager une augmentation éventuelle de la puissance du réseau de distribution dans l'est. Cependant, précisait sa présidente, Gisèle Paré, la société d'État n'a pas fait la preuve qu'il y avait urgence et que d'autres moyens, comme un solide programme d'économies d'énergie, ne pouvaient pas, pour le même prix, repousser plus loin l'augmentation de puissance convoitée par Hydro-Québec.

La commission recommande d'ailleurs au ministre de l'Environnement, David Cliche, de vérifier à fond quels moyens autres qu'une augmentation de puissance Hydro-Québec a en réserve pour régler ses problèmes de puissance dans l'est. Jusqu'ici, note la commission, d'autres interventions ont permis à la société d'État de repousser cette échéance et la commission n'est pas convaincue que la société d'État a fait le tour des solutions alternatives, que le gouvernement a omis de faire identifier et évaluer dans l'étude d'impact.

Si Hydro-Québec maintient son projet tel quel, ajoute le rapport, il faudrait alors tenir compte du désir de la

population locale, qui ne veut pas voir les grandes tours de métal défigurer la rivière des Prairies et les quartiers riverains. La commission recommande donc qu'Hydro fasse passer sa ligne sous l'eau ainsi que dans le sous-sol des zones habitées, comme elle le fait dans l'est pour d'autres parties de son réseau de distribution.

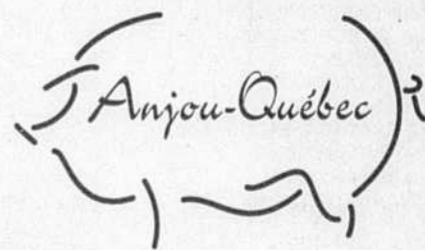
Hydro-Québec a réagi avec amertume hier à ce rapport alors que les groupes locaux affichaient une évidente satisfaction. De son côté, le député libéral Jean-Claude Gobe « prie le ministre Chevette de suivre les recommandations du BAPE » même si c'est le ministre de l'Environnement et de la Faune qui est, en vertu de la loi du moins, maître du jeu dans ce dossier.

Le porte-parole d'Hydro-Québec, Steve Flanagan, estimait que les recommandations de la commission étaient peu réalistes parce que la construction d'une ligne souterraine ferait passer le projet de 39 à 126 millions.

« Au moment où le gouvernement demande à Hydro-Québec de sabrer dans ses dépenses, 100 millions de plus, c'est beaucoup ».

M. Flanagan a ajouté que la construction d'une ligne sous la rivière des Prairies prendrait quatre ans alors qu'Hydro-Québec estime devoir augmenter dès l'an prochain la puissance de son réseau dans l'est pour faire face aux besoins de la relance économique.

L'étude d'impacts d'Hydro-Québec évoque une augmentation des besoins locaux de 0,1 à 0,2 %, ce que la société d'État pourrait combler d'autre façon.



Boucher ~ Charcutier ~ Pâtissier ~ Traiteur

Notre table gourmande vous propose

- ~ Le velouté de moules aux poireaux et muscat ~
- ~ La rilette de crevettes aux pétales de lotus ~
- ~ La côtelette d'agneau en croûte d'épinards et sésame ~
- ~ Le magret de canard aux figues et à la menthe ~
- ~ Les pommes fondantes au thym ~

Notre douce tentation

avec

~ Le Palais Royal ~

Notre qualité fait notre renommée



1025 Laurier Ouest
Tél: 272-4065-4086

ÉVÈNEMENT SPÉCIAL

EXPOSITION ET VENTE IMPORTANTE
de
TABLEAUX CANADIENS ET INTERNATIONAUX
(en provenance des collections privées)

au

Loew's Hotel Vogue,
1425 rue de la Montagne, Montréal.
Salon Paris.

Vendredi le 27 septembre de 18 hres à 22 hres (réception).

Samedi le 28 septembre de 11 hres à 21 hres.

Dimanche le 29 septembre de 11 hres à 21 hres.

Pour renseignements, téléphone 514-446-1137.

GALERIE D'ARTS CONTEMPORAINS

5117 avenue du Parc 276-7651

5252, Côte-des-Neiges 342-1515 • 4301, rue Sainte-Denis 499-3656

RENAUD-BRAY

ANALEKTA fleurs de lys

Le nouveau
Angèle Dubeau
avec
Alain Marion
une autre grande
page de la
musique
Classique

Mozart
Opéra pour deux
L'opéra-cantate
Héroïque
Opéra pour deux
Transcriptions de la
fin de XVIII siècle

Angèle Dubeau
Violoncelle
Alain Marion
Ténor

Mozart
Opéra pour deux
L'opéra-cantate
Héroïque
Opéra pour deux
Transcriptions de la
fin de XVIII siècle

La meilleure sélection de musique, livres, vidéos et articles jeunesse au Québec.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL

APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville de Laval, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

No. 7574 Travaux de modifications aux entrées électriques sur le boulevard des Laurentides entre le boulevard Lévesque et la rue St-Michel. (L-9203-Q et L-9204-Q)

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formulaires préparés à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de la Ville de Laval, à 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11e heure, mardi le 15 octobre 1996 seront ouvertes à 12 heures (midi) en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Laval et qui sont trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'environnement et de l'ingénierie, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement, et ce, de 8:15 à 12 heures (midi), moyennant un dépôt de 60,00 \$ non remboursable.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

DONNÉ À LAVAL le 27 septembre 1996 Me Guy Collard, greffier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-231878-962 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) Division des divorces DEVANT LE GREFFIER ADJOINT ANGELO POLUZZI

Partie demanderesse <- BERNADINE STALMANS Partie défenderesse <- ORDRE DE COMPARAIRE PAR ORDRE DE LA COUR

ORDRE est donné à DAME BERNADINE STALMANS, adresse inconnue, de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter

de la présente insertion. Une copie de la déclaration en divorce et un avis de dénonciation des pièces selon l'article 331.2 C.P.C. a été déposée à votre intention au bureau de la direction générale des greffes, soit au 1, rue Notre-Dame, en les ville et district de Montréal.

2867-3960 QUÉBEC INC. AVIS est par les présentes donné que la compagnie 2867-3960 QUÉBEC INC., constituée en vertu des dispositions de la Partie 1A de la

Loi sur les compagnies (Québec), demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec).

9041-0309 QUÉBEC INC. AVIS est par les présentes donné que la compagnie 9041-0309 QUÉBEC INC., constituée en vertu des dispositions de la Partie 1A de la

provinde de Québec la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec). Montréal, le 20 septembre 1996 MATHIEU ET ASSOCIÉS Procureurs de la requérante.

2848-8039 QUÉBEC INC. AVIS est par les présentes donné que la compagnie 2848-8039 QUÉBEC INC., constituée en vertu des dispositions de la Partie 1A de la

Loi sur les compagnies (Québec), demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec).

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-02-035533-962 COUR DU QUÉBEC (Chambre civile) AU GREFFIER ADJOINT FERLAC INC.

Partie demanderesse <- LES CONSTRUCTIONS RENÉ HUDON (90) LTÉE

RENÉ HUDON <- GILLES HAMEL Partie défenderesse ASSIGNATION

ORDRE est donné à GILLES HAMEL, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le

Journal Le Devoir. Une copie du BREF D'ASSIGNATION et de la DECLARATION a été remise au greffe à l'intention de GILLES HAMEL.

Montréal, ce 31 juillet 1996 DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-023033-967 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

GREFFIER ADJOINT BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA Partie demanderesse <- ANDRÉ BERGERON

Partie défenderesse AVIS PRENEZ AVIS que les procureurs de BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA ont déposé au greffe de la

Cour supérieure du district de Montréal, 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, une requête pour radiation d'inscription.

Cette requête sera présentée le 28 octobre 1996 à la Cour supérieure du district de Montréal, en salle 2.07 à 9h15 ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

Une copie de la requête pour radiation d'inscription a été laissée au greffe de la Cour supérieure à l'intention de ANDRÉ BERGERON. Lieu: Montréal Date: Ce 27 septembre 1996 MICHEL MARTIN, G.A. Greffier adjoint

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE (Avis C.C.Q., art. 795) AVIS EST par les présentes donné que, à la suite du décès de JEAN-

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

YVES DANIS, en son vivant domicilié au 1232, rue De Condé, en la ville de Montréal Province de Québec, H3K 2E6, survenu le vingt-quatre mars mil neuf cent quatre-vingt-seize (24 mars 1996), un inventaire des biens du défunt a été fait par les liquidateurs successoraux, Jocelyn DANIS et Murielle CASTONGUAY, le seize juillet mil neuf cent quatre-vingt-seize (16 juillet 1996) devant Me Michel Cardin, notaire, 425, rue Sherbrooke est, Bureau 011, en la ville de Montréal, Province de Québec, H2L 1J9, conformément à la loi.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Michel Cardin, notaire, sise au 425, rue Sherbrooke est, Bureau 011, en la ville de Montréal, Province de Québec, H2L 1J9.

Donné ce 16e jour de juillet 1996. Jocelyn DANIS et Murielle CASTONGUAY, liquidateurs.

La suite des avis se trouve en page A 5

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe Règlement

Avis est donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 16 septembre 1996, a adopté le règlement suivant:

96-165 Règlement autorisant un emprunt de 18 384 462,20 \$ pour dépenses en capital

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 23 septembre 1996.

Montréal, le 27 septembre 1996 Le greffier, Léon Laberge

VENTE POUR NON PAIEMENT DES TAXES DE 1995 ET DES ANNÉES ANTERIEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistant-greffier de la Ville, que les immeubles ci-dessous décrits, avec ou sans bâtisses, selon le cas, situés dans la Ville de Saint-Laurent, seront vendus à l'enchère publique à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, MERCREDI, le TROISIÈME JOUR DE NOVEMBRE MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (13 novembre 1996), à dix heures de l'avant-midi (10 h), pour satisfaire au paiement des taxes municipales de 1995 et des années antérieures et des intérêts, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Table with columns: FOLIO, PROPRIÉTAIRE, CADASTRE. Lists property details for various lots including addresses and measurements.

Table with columns: FOLIO, PROPRIÉTAIRE, CADASTRE. Lists property details for various lots including addresses and measurements.

Table with columns: FOLIO, PROPRIÉTAIRE, CADASTRE. Lists property details for various lots including addresses and measurements.


Table with columns: FOLIO, PROPRIÉTAIRE, CADASTRE. Lists property details for various lots including addresses and measurements.

Table with columns: FOLIO, PROPRIÉTAIRE, CADASTRE. Lists property details for various lots including addresses and measurements.

AVIS PUBLICS

AVIS DE RACHAT

aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée
"5 % Sinking Fund Debentures for Metro Lines Construction,
due November 1st, 2004"
(ci-après appelées "Obligations") de la

 CITY OF MONTREAL
PROVINCE OF QUEBEC, CANADA

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 1^{er} novembre 1996, conformément aux dispositions des Obligations, les Obligations suivantes (ou partie de ces Obligations) comme mentionné ci-dessus, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des Obligations entièrement immatriculées portant la préfixe RE, rachetables le 1^{er} novembre 1996 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants:

446.....	1 000 \$	807.....	6 000 \$	884.....	3 000 \$
552.....	21 000 \$	825.....	214 000 \$	917.....	51 000 \$
599.....	3 000 \$	873.....	94 000 \$	921.....	500 000 \$
687.....	50 000 \$	874.....	9 000 \$	931.....	29 000 \$
740.....	1 000 \$	875.....	503 000 \$		
779.....	10 000 \$	877.....	5 000 \$		

Les Obligations (ou partie de ces Obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company, Borough of Manhattan, Ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des Obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus.

Les Obligations entièrement immatriculées et les Obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les Obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute Obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les Obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les Obligations remises, sauf avis contraire.

AVIS PUBLIC EST AUSSI PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'intérêt sur le montant en principal des Obligations (ou partie de ces Obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 1^{er} novembre 1996.

VILLE DE MONTRÉAL

ROGER GALIPEAU, FCA

Directeur du Service des finances

DATE À MONTRÉAL, ce dixième jour
de septembre 1996

et du contrôle

Avis de Rachat no 388 - Compte no 1096 - 1 500 000 \$

Imprimé au Canada

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe
Article 36a. de la charte

2e avis

Avis en vertu de l'article 36a. de la Charte de la Ville de Montréal.

Le chef de division, gestion du domaine public au Service du génie, a approuvé, le 10 septembre 1996, en vertu de la résolution CE94 02575 du comité exécutif du 21 décembre 1994 lui déléguant ce pouvoir, la description des ruelles suivantes, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a. de la Charte :

«Description de ruelles, faisant partie du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal, et plus explicitement décrites comme suit :

• Rue Saint-Donat, avenue Pierre-De Coubertin, rue Hochelaga :
Le lot trente-deux de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-seize (396-32);
Le lot quarante-cinq de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-seize (396-45);
Le lot quarante-six de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-seize (396-46);

• Boulevard Lapointe, rue Hochelaga, rue Saint-Donat, avenue Souigny :
Le lot cent soixante-sept de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-seize (396-167);

• Rue Honoré-Beaugrand, rue La Fontaine, rue de Beauvillage, rue Notre-Dame :
Le lot onze de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatorze (394-11);
Le lot trente-huit de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatorze (394-38);
Le lot trente-neuf de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatorze (394-39);
Le lot soixante-neuf de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatorze (394-69);

• Rue Honoré-Beaugrand, rue Ontario, rue de Beauvillage, rue La Fontaine :
Le lot cent quatre-vingt-huit de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatorze (394-188);
Le lot cent quatre-vingt-dix-huit de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatorze (394-198);
Le lot deux cent trente et un de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatorze (394-231);

• Avenue Lebrun, rue Hochelaga, rue Baldwin, avenue Souigny :
Le lot deux de la subdivision du lot cent quatre-vingt-deux de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-182-2);
Le lot deux de la subdivision du lot cent quatre-vingt-trois de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-183-2);
Le lot deux de la subdivision du lot cent quatre-vingt-dix-sept de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-197-2);

• Rue Baldwin, rue Hochelaga, rue Pierre-Tétreault, avenue Souigny :
Le lot deux cent sept de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-207);
Le lot deux cent huit de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-208);
Le lot deux cent vingt et un de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-221);

• Avenue Lebrun, avenue Pierre-De Coubertin, rue Baldwin, rue Hochelaga :
Le lot un de la subdivision du lot deux cent trente et un de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-231-1);
Le lot un de la subdivision du lot deux cent trente et un de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-231-2);
Le lot un de la subdivision du lot deux cent trente-deux de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-232-1);
Le lot deux de la subdivision du lot deux cent trente-deux de la subdivision

du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-232-2);
Le lot un de la subdivision du lot deux cent quarante-cinq de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-245-1);
Le lot deux de la subdivision du lot deux cent quarante-cinq de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-245-2);

• Rue Baldwin, avenue Pierre-De Coubertin, rue Pierre-Tétreault, rue Hochelaga :
Le lot deux cent cinquante-cinq de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-255);
Le lot deux cent cinquante-six de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-256);
Le lot deux cent soixante-neuf de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-269);

• Rue French, rue Hochelaga, boulevard Pierre-Bernard, avenue Souigny :
Le lot soixante-sept de la subdivision du lot originaire quatre cent un (401-67);
Le lot soixante-huit de la subdivision du lot originaire quatre cent un (401-68);
Le lot soixante-dix-huit de la subdivision du lot originaire quatre cent un (401-78);

• Rue Baldwin, rue Tellier, rue Pierre-Tétreault, rue Notre-Dame :
Le lot cent quatorze de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-114);

• Rue Baldwin, avenue Dubousson, rue Pierre-Tétreault, rue Tellier :
Le lot cent soixante et onze de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-171);
Le lot sept cent cinquante-cinq de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-755);

• Rue Duchesneau, rue de Marseille, avenue Fletcher, rue Sainte-Claire :
Le lot cinq cent quarante de la subdivision du lot originaire quatre cent sept (407-540);

• Avenue Bilaudeau, rue de Marseille, rue de Contrecoeur, rue Sainte-Claire :
Le lot six cent vingt-quatre de la subdivision du lot originaire quatre cent sept (407-624);

• Parc L.O. Taillon, rue Notre-Dame, avenue Meese, rue Belleville :
Le lot vingt-six de la subdivision du lot originaire quatre cent six (406-26);
Le lot vingt-sept de la subdivision du lot originaire quatre cent six (406-27);

• Avenue Meese, rue Notre-Dame, rue Duchesneau, rue Belleville :
Le lot quarante-six de la subdivision du lot originaire quatre cent six (406-46);
Le lot quarante-sept de la subdivision du lot originaire quatre cent six (406-47);
Le lot quatre de la subdivision du lot originaire quatre cent sept (407-4);

• Avenue Fletcher, avenue Dubousson, avenue Bilaudeau, rue Notre-Dame :
Le lot cent quatre de la subdivision du lot originaire quatre cent sept (407-104);
Le lot cent quinze de la subdivision du lot originaire quatre cent sept (407-115);
Le lot cent vingt-six de la subdivision du lot originaire quatre cent sept (407-126).»

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le Tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le deuxième que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 27 septembre 1996

Le greffier,
Léon Laberge

LES ACTUALITÉS

L'université court au désastre

Faire plus avec moins, c'est terminé, constate une étude de l'Association des universités et collèges du Canada

L'avenir des universités canadiennes est on ne peut plus sombre. Dans un monde éducatif qui a perdu la course au financement public au profit du secteur de la santé, le seul choix qui s'offre à elles est de réduire toujours davantage leurs services tout en haussant les droits d'admission, au risque de voir diminuer le nombre d'inscriptions. En deux mots: faire moins avec moins. Telle est la conclusion d'une étude de l'Association des universités et collèges du Canada, qui jette un regard cru sur un système en crise.

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

L'état de crise est déclaré dans les universités. Pas seulement au Québec, mais dans tout le Canada. L'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) vient en effet de publier une étude qui trace un portrait saisissant du monde universitaire en 1996: les ressources financières diminuent, le nombre d'employés doit être réduit, les professeurs sont forcés de négliger leurs travaux de recherche, les inscriptions deviennent imprévisibles, les frais de scolarité devront être augmentés mais ils risquent d'accroître la baisse des inscriptions.

Bref, comme l'écrit le rapport, «les universités devront faire des choix pénibles [...] Elles ont toujours l'intention de faire plus avec moins, mais, de jour en jour, elles n'ont plus le choix: il faut faire moins avec moins».

Ce rapport de l'AUC, un organisme qui regroupe les universités canadiennes, n'est pas assorti de recommandations: il s'agit plutôt d'une analyse de la situation actuelle, intitulée *Orientations 1996 — Portrait de l'université au Canada*.

Premier constat: la crise financière des établissements n'est pas unique au Québec, elle frappe partout au Canada.

L'AUC a calculé que de 1980 à 1995, les revenus de fonctionnement ont baissé de 12,5% chez les universités canadiennes. Mais les revenus

provenant des gouvernements ont été réduits en moyenne de près de 26% en 15 ans. Les legs et les dons ont été réduits en moyenne de 10%. Et les droits de scolarité ont augmenté de 75% dans la même période.

«Les universités ont perdu la course toujours plus impitoyable aux ressources du secteur public», constate sèchement l'association.

Les subventions provinciales de fonctionnement représentent maintenant 70% des revenus de fonctionnement des universités, contre près de 80% en 1990.

De façon plus globale, de 1965 à 1978, les gouvernements provinciaux consacraient de 25 à 30% de leur budget à l'éducation, mais cette part s'est établit maintenant à 21%.

À l'inverse, les dépenses en santé atteignent maintenant 30% des dépenses provinciales dans les années 90, contre le quart des dépenses provinciales à la fin des années 60.

Les subventions à la recherche pourraient-elles compenser la baisse des subventions provinciales de fonctionnement? Le niveau réel d'aide des conseils subventionneurs fédéraux à la recherche universitaire diminuera de plus de 25% entre 1994 et 1998, constate l'AUC.

L'AUC constate d'ailleurs que «le nouveau paysage de la R-D oblige les établissements financés par les pouvoirs publics à démontrer clairement la valeur des investissements qu'ils font dans leur champ d'activité». On doit comprendre que la recherche doit être plus utilitaire.

Toutes ces compressions entraînent inévitablement une augmentation des offres de retraite anticipée pour réduire la masse salariale, ajoute l'AUC. «Ces offres n'ont plus pour objet de renouveler le corps professoral, mais plutôt de réduire les coûts», peut-on lire dans le document.

L'AUC constate que «comme dans la plupart des établissements ou des industries à forte teneur en travailleurs intellectuels, les salaires figurent parmi les frais d'exploitation les plus onéreux», représentent en moyenne les deux tiers de toutes les dépenses annuelles.

«Les gains d'efficacité réalisés au cours des quinze dernières années n'ont offert pas beaucoup de marge de manœuvre», explique l'AUC. «Beaucoup d'universités n'auront sans doute pas le choix: elles devront réduire le nombre d'employés à leur service.»

Le corps professoral avait pourtant augmenté ses effectifs au Canada entre 1976 et 1993, mais aujourd'hui «les professeurs, ceux qui restent, devront consacrer plus de temps à l'enseignement, ce qui risque de mettre leurs travaux de recherche en veilleuse».

L'AUC prévoit donc que non seulement on demandera aux professeurs de modifier leur charge de travail mais en plus que l'on devra modifier les programmes dans le but de les rationaliser: «Autrement dit, faire moins avec moins.»

Mais tous ces problèmes de financement pourraient-ils être compensés par une hausse des inscriptions? L'AUC constate qu'il est maintenant impossible de prédire l'évolution des inscriptions en se basant sur le passé. La croissance régulière des inscriptions n'est plus acquise. Les inscriptions à temps complet plafonnent, les inscriptions à temps partiel chutent.

Et on commence à percevoir depuis deux ans une baisse des inscriptions d'étudiants étrangers. Le marché mondial des étudiants étrangers se fait de plus en plus compétitif, écrit l'AUC, et l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis «vont avec acharnement» leurs établissements pour attirer la très payante clientèle des étudiants de la région Asie-Pacifique.

Seule conclusion possible: «Il semble que seule l'augmentation continue des droits de scolarité puisse offrir de nouvelles possibilités de financement», écrit l'AUC... qui se montre très prudente, sinon inquiète, devant une telle perspective.

«Une bonne partie de la communauté universitaire craint que l'impact des droits de scolarité ne soit beaucoup plus nuisible, en cette période de vaches maigres, et croit qu'il faut offrir aux étudiants des programmes d'aide plus généreux, dont les modalités de remboursement seraient plus souples, si l'on souhaite que les universités demeurent accessibles.»

«Sachant cela, conclut l'AUC en forme d'avertissement, on réclame de façon grandissante, dans les milieux universitaires, un accroissement de l'aide aux étudiants et l'assouplissement des conditions de remboursement, quitte à adapter les remboursements aux revenus. On considère de plus en plus que le fait d'accroître les droits de scolarité [sans améliorer l'aide aux étudiants] peut faire obstacle aux inscriptions universitaires.»

Avis du Conseil supérieur de l'éducation

L'école doit maintenir ses exigences

Afin de contrer les échecs et les abandons, le conseil préconise d'instaurer de nouvelles façons de faire

LE DEVOIR

Le Conseil supérieur de l'éducation croit qu'il est possible de faire reculer le taux d'abandon scolaire chez les jeunes du secondaire, mais il s'oppose à toute baisse des exigences pour réduire les échecs et les abandons.

Le conseil souhaite plutôt le maintien de normes élevées, tout en préconisant une remise en question des façons de faire pour tenir compte des différences entre les élèves.

Le conseil estime également que les statistiques sur le décrochage sont trompeuses: il évalue en effet à 21% le véritable taux d'abandon scolaire au Québec.

Le conseil rappelle que selon les indicateurs du ministère de l'Éducation, la proportion d'une génération sortie sans diplôme du secteur «jeunes» au secondaire s'établissait en 1993-94 à 33%.

Mais ce pourcentage diminue à 31,1% si l'on soustrait les jeunes qui ont obtenu un diplôme avant l'âge de vingt ans au secteur des adultes.

Comme le conseil estime par ailleurs à 10% le pourcentage d'élèves qui n'auraient pas les aptitudes nécessaires pour obtenir un diplôme d'études secondaires, le véritable taux de décrochage serait donc de 21%.

Ces chiffres se retrouvent dans un avis émis par le Conseil supé-

rieur de l'éducation (CSE) et remis hier à la ministre de l'Éducation, avis intitulé *Contre l'abandon scolaire au secondaire: rétablir l'appartenance scolaire*.

L'organisme consultatif rappelle que le décrochage et l'abandon font suite au cumul de difficultés scolaires non résolues et d'échecs répétés, un processus lié à de multiples facteurs.

«L'abandon étant un processus systémique, écrit le conseil, l'approche mise de l'avant pour y faire face devra elle-même coordonner plusieurs actions éducatives qui se renforceront mutuellement.»

Ainsi, il faut d'abord agir précocement en mettant en œuvre des me-

sures de prévention dès la petite enfance et le primaire, en assurant un passage harmonieux du primaire au secondaire et en agissant, au secondaire, dès les premières difficultés rencontrées.

L'école ne doit surtout pas réduire ses exigences, mais plutôt valoriser et faciliter l'accès à la formation professionnelle, et tirer un meilleur parti des nouvelles technologies.

Tout en recommandant que plus de responsabilités soient confiées à l'équipe-école, le conseil «souhaite que le personnel développe l'analyse de ses pratiques professionnelles et que chacun des acteurs accepte que ses décisions et ses actions lui soient imputables.»

EN BREF

30 millions de Canadiens

Ottawa (PC) — Au 30 septembre prochain, la population du Canada aura vraisemblablement franchi la barre des 30 millions, prévoit Statistique Canada. Le 1^{er} juillet dernier, indiquait l'agence fédérale dans un bulletin publié hier, la population du pays a atteint le chiffre de 29 964 000. Selon ses prévisions, les prochaines estimations trimestrielles indiquent que le Canada a franchi la barre des 30 millions entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre. C'est la Colombie-Britannique qui a la plus forte croissance démographique avec un taux de 2,5%, soit le double de celui observé pour l'ensemble du pays (1,2%). Au Québec, le taux de croissance démographique est de 0,6%. L'immigration joue un rôle grandissant dans la croissance démographique.

Six mois dans l'espace

Cap Canaveral, Floride (Reuter) — Après 188 jours passés en orbite, l'astronaute américaine Shannon Lucid est revenue sur terre hier à bord de la navette Atlantis. La navette a touché le sol à 8h13 au centre spatial Kennedy de Floride, mettant fin à la mission de Shannon Lucid, qui a passé six mois à bord de la station russe Mir, battant le record américain ainsi que le record féminin de séjour dans l'espace. Shannon Lucid est revenue sur terre sur un siège inclinable pour amortir les effets de la gravité. Après six mois d'apesanteur, cette biochimiste de 53 ans risque en effet de se sentir faible, ont prévenu les médecins de la NASA.

Radio payante

Un dangereux message aux É.-U., avertit le milieu de la musique

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

La décision du CRTC de permettre l'entrée au pays de deux radios payantes échappant aux normes de contenu canadien envoie un dangereux message aux États-Unis, déplore le milieu québécois de la musique, qui a d'ailleurs demandé au gouvernement fédéral d'intervenir dans ce dossier.

Les deux radios honnies sont DMX et Power Music Choice. DMX mettra en ondes 18 canaux programmés au Canada par DMX Canada, une entreprise canadienne, et 17 canaux programmés aux États-Unis par DMX USA, une entreprise américaine ne pouvant détenir de licence au pays que par l'entremise d'une association avec une entreprise canadienne mais échappant aux quotas de contenu canadien et francophone. Les 18 canaux respectent les 30% de contenu canadien, pendant que le bouquet des 17 échappe totalement à la loi sur la radiodiffusion. La même philosophie a prévalu, au CRTC, pour Power Music Choice.

En conférence de presse hier, le président de l'Union des artistes, Serge Turgeon, et le vice-président de l'Association de l'industrie du disque, de la vidéo et du spectacle, Robert Pilon, ainsi que des représentants des musiciens, des auteurs et des compositeurs ont également rendu publique une correspondance qui les amène à conclure que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) aurait cédé aux pressions de Washington.

La correspondance a été déposée auprès du CRTC par DMX Canada. Le président du conseil de l'entreprise américaine DMX, Jerald Rubinstein, se plaint, dans une lettre datée du 6 mai 1996 et envoyée à la représentante américaine au Commerce Charlene Barshefsky, du fait que le gouvernement canadien ait demandé au CRTC de réexaminer la licence attribuée à DMX Canada en décembre 1995.

Cette dernière a par la suite écrit une lettre au ministre du Commerce international du Canada, Art Eggleton, afin

de le prier «de faire le nécessaire afin que ce problème ne devienne pas un irritant commercial additionnel entre nos deux gouvernements».

En fait, ces requêtes de chaînes de radio payante prennent l'allure d'une saga lancée en décembre 1995 lorsque le CRTC avait octroyé quatre licences à des entreprises de programmation sonore, soit DMX Canada, Power Music Choice, Allegro et Galaxie. En mars, le cabinet fédéral, dans un geste exceptionnel, renvoyait le CRTC à ses devoirs en soulignant que ces licences ne vont pas dans le sens des objectifs de la politique en matière de radiodiffusion relativement à l'utilisation des ressources canadiennes.

Le CRTC reprend l'examen du dossier. Allegro et Galaxie s'engagent, une fois de plus, à respecter un niveau de contenu canadien de 30% et un quota francophone de 25%. DMX et Power Music doivent aussi respecter les quotas mais uniquement sur la portion canadienne de leur entreprise. La semaine dernière, six associations représentant le milieu québécois de la musique se sont prévalues d'un droit prévu dans la loi en demandant au cabinet fédéral de trancher, une fois pour toutes, en renversant la décision du CRTC. Le gouvernement doit rendre sa décision au plus tard le 23 octobre.

M. Pilon, de l'ADISC, reconnaît que la menace d'envahissement des ondes par la radio payante n'est pas considérable mais il craint que ce précédent ne soit invoqué à l'avenir par d'autres, notamment les chaînes de télévision. En vertu d'une politique sur les services concurrentiels, une chaîne spécialisée de télévision ne peut trouver d'espace sur les réseaux de distribution canadien que s'il n'existe aucun équivalent au Canada. D'où l'absence de MTV ou du Country Channel américain, pour lesquels des équivalents existent.

«Nous n'avons pas de problème avec la présence de chaînes étrangères mais nous nous opposons au dumping de canaux qui entrent en concurrence avec des chaînes canadiennes et qui ne respectent même pas les quotas de contenu canadien», résume M. Pilon.

LE DEVOIR

POLITIQUE

Le cauchemar de Monique Simard s'achève

Le Directeur général des élections n'ira pas en appel

PIERRE O'NEILL LE DEVOIR

Le cauchemar de Monique Simard s'achève; la saga judiciaire qui l'ac-

du doute et l'a acquittée. L'acquiescement puis la décision de Pierre-F. Côté de ne pas en appeler

En laissant tomber la poursuite, le Directeur général des élections embarrasse le Parti libéral du Québec, qui a déposé devant la Cour du Québec une nouvelle accusation contre



Monique Simard

Après avoir un temps examiné l'opportunité d'aller en appel, M. Côté disait hier du jugement Falardeau qu'il est bien motivé et régle les questions de droit qui étaient en cause.

A certains égards, le verdict du juge Falardeau est pourtant clair-obscur en ce que lui-même s'avoue sceptique à l'endroit de la députée péquiste quand il écrit: «Il peut paraître pour le moins bizarre qu'une candidate défaite à une

Mme Simard, celle d'avoir voté illégalement. Par quel tour de plaidoirie les libéraux pourraient-ils transformer en victoire judiciaire ce que les conseillers juridiques de Pierre-F. Côté ont vu comme un échec certain?

Libérée de ces tracasseries judiciaires, Monique Simard redeviendra députée péquiste à plein temps. A l'issue du caucus, qu'elle a réintégré hier, le premier ministre n'a pas hésité à se montrer en sa compagnie devant les caméras de la télévision.

Il est par ailleurs bien connu que Lucien Bouchard est insatisfait de la performance de plusieurs ministres et qu'il ne pourra bien longtemps reporter le remaniement de son cabinet. Ministre, la députée de La Prairie pourrait bien enfin connaître son jour de gloire politique et être appelée à remplacer l'une des prochaines victimes du courroux de l'impitoyable chef.

La démarche fédérale en Cour suprême

Les experts émettent de sérieuses réserves

En attendant qu'Ottawa précise ses intentions quant à l'imposition d'une question claire et à la participation de l'ensemble des Canadiens lors d'un éventuel troisième référendum au Québec, le plan B a commencé de prendre forme, hier, avec le renvoi devant la Cour suprême des questions relatives aux «règles de la sécession» déjà évoquées au printemps par le fédéral.

JEAN DION LE DEVOIR

Si l'avocat Guy Bertrand a accueilli «une grande victoire pour les citoyens et la démocratie» et s'est félicité de ce que «ces questions ridicules et cachées au public par certains politiciens, journalistes et intellectuels seront maintenant soumises au plus haut tribunal du pays», des observateurs, même fédéralistes, émettent de sérieuses réserves quant à la pertinence de la démarche annoncée hier par le ministre de la Justice Alain Rock.

Ainsi le sénateur et constitutionnaliste Gerald Beaudoin fait-il ressortir les limites de cette mise de l'accent sur les aspects juridiques de l'éternel débat. «Si on oublie le plan A, [le renvoi] ne donnera pas grand-chose; si on ne l'oublie pas, ça peut peut-être clarifier certains principes dans la population en général. Mais ce n'est pas avec des raisonnements purement juridiques qu'on va retenir le Québec dans la fédération. On ne peut pas occulter le problème, qui demeure politique», a-t-il déclaré lors d'un entretien téléphonique.

Trois éléments principaux

Cette opposition entre le politique et le juridique est au cœur de la polémique. Mais au delà de ces considérations, trois éléments principaux retiennent l'attention en ce qui a trait aux implications concrètes du geste fédéral: la nature des questions posées au tribunal elles-mêmes, la supposée ouverture d'Ottawa à des négociations avec le Québec dans l'hypothèse d'un référendum positif, et le refus de Québec de prendre part aux audiences.

Pour le politologue Alain Gagnon, professeur à l'Université McGill, le fédéral a tendu «un piège, et un gros» en soumettant des interrogations dont il est assuré d'avance qu'elles susciteront des réponses négatives, favorables à sa propre cause.

Qui plus est, «le discours sur la règle de droit est jusqu'à un certain point biaisé en faveur du gouvernement central, qui est à la fois juge et partie. Il nomme les juges, il leur donne une orientation particulière, une Constitution qu'ils doivent interpréter et qui n'est pas reconnue par le gouvernement du Québec. C'est complètement ridicule», confie-t-il, ajoutant que la volonté populaire doit de toute

manière avoir préséance sur l'ordre juridique.

M. Gagnon constate tout de même qu'un pas énorme a été franchi avec la reconnaissance implicite par Ottawa que la sécession du Québec pourrait se produire, voire que le Québec a bel et bien droit à l'autodétermination à certaines conditions. Reste toutefois à mettre de l'ordre dans les règles du jeu, ce qui est plus facile à dire qu'à faire.

De son côté, Benoît Pelletier, professeur de droit à l'Université d'Ottawa, rappelle que les questions soulevées dans le renvoi s'inscrivent dans la foulée de l'intervention fédérale dans l'affaire Bertrand.

Quant à un possible acquiescement à des négociations, M. Pelletier souligne qu'on pouvait le discerner dans plusieurs discours des ténors fédéraux depuis le référendum du 30 octobre. Mais de là à parler d'ouverture, il y a une marge.

«Ce que le fédéral dit, c'est qu'il ne négociera pas le couteau sur la gorge. Des négociations qui se dérouleraient

sous une menace d'indépendance unilatérale, il n'en est pas question. C'est une ouverture beaucoup moins grande qu'on pourrait le croire.»

Car le tout, poursuit-il, devrait se faire selon des règles communément acceptées, et «je ne sais pas quelles conditions le fédéral et le reste du Canada poseraient, mais à mon avis elles seraient terriblement exigeantes, peut-être même si exigeantes qu'elles en viendraient à toutes fins utiles à rendre parfaitement irréalisable la souveraineté.»

Un point de vue que partage le sénateur Beaudoin, selon qui Ottawa, d'une part, et le gouvernement du Québec avec son projet de discussions sur le partenariat, d'autre part, n'ont certainement pas le même genre de négociations en tête.

Oui à la politique de la chaise vide

Enfin, la politique de la chaise vide défendue par Québec n'emporte pas l'adhésion unanime. Pour Alain Gagnon, ce comportement est «cohérent», même s'il a le désavantage de le priver d'une tribune, car «le jour où on dépose une pièce dans un dossier, on devient partie prenante et, jusqu'à un certain point, on doit accepter la conclusion» du tribunal.

«Il appartient au gouvernement canadien que ça se fasse dans l'ordre, et pour cela il faut qu'il intervienne de bonne foi. Mais il n'est pas de bonne foi dans la présente démarche. Il ne peut pas l'être», ajoute-t-il.

A l'inverse, M. Pelletier soutient que Québec commet une erreur en laissant toute la place au fédéral. Il pourrait notamment venir rappeler à la Cour suprême que le problème n'est qu'en partie juridique, ou encore que des précédents existent en matière d'accession à l'indépendance de facto: ex-Yougoslavie, ex-Tchécoslovaquie, pays baltes.

«Le Québec n'a rien à perdre. Même si la décision devait lui être défavorable, il pourrait dire ce qu'il n'aurait pas de dire, avec raison dans une certaine mesure, à savoir que de toute façon c'est le peuple qui décidera en dernier ressort. Mais au moins ils auraient saisi l'occasion d'étayer leur point de vue et de le faire comprendre aux Québécois», argue-t-il.

Pour le prof Pelletier, il ne fait aucun doute que les tribunaux ont leur mot à dire dans un processus sécessionniste, ne serait-ce que parce que le jour où une sécession est accomplie, ce sont eux qui ont charge de constater l'existence d'un nouvel ordre juridique. Il souligne par ailleurs que l'intervention des cours n'est que l'un des trois éléments à considérer, les autres étant la volonté populaire démocratiquement exprimée et la reconnaissance internationale.

Une procédure utilisée avec parcimonie

En ayant recours à la procédure de renvoi pour éclaircir les questions afférentes au cadre légal d'une éventuelle sécession du Québec, Ottawa ne demande pas à la Cour suprême de rendre un jugement — comme elle le fait le plus souvent en sa qualité de tribunal d'appel de dernière instance —, mais plutôt d'émettre un avis sur des questions de fait ou de droit jugées importantes.

La prérogative du renvoi devant le plus haut tribunal du pays est réservée au gouvernement fédéral, mais les provinces ont la possibilité d'en appeler devant la Cour suprême d'avis similaires émis par leurs propres cours d'appel provinciales.

Les avis émis par la Cour suprême sont consultatifs mais, vu l'instance de laquelle ils émanent, leur portée est considérée comme obligatoire.

Le renvoi constitue «une procédure utilisée parcimonieusement», selon l'expression employée par Ottawa. Depuis la naissance du pays, 74 renvois ont été effectués, le dernier remontant à 1994 et concernant la constitutionnalité de l'harmonisation des taxes de vente entre le Québec et le fédéral.

Mais les deux renvois les plus célèbres ont eu lieu en 1981. Le premier avait permis au gouvernement de Pierre Trudeau d'apprendre que son projet de rapatriement unilatéral de la Constitution était légal mais illégitime à moins d'un appui d'une masse critique de provinces. Dans le second cas, qui résultait d'un appel du gouvernement de René Lévesque d'un avis de la Cour d'appel du Québec, la

Cour suprême avait fait savoir au Québec qu'il ne disposait pas d'un droit de veto constitutionnel.

A moins de circonstances exceptionnelles, la Cour n'entend pas de témoignages lors d'un renvoi. Elle se fonde notamment sur l'argumentation de chacune des parties et sur la jurisprudence pour rendre sa décision. Dans le cas présent, il est probable qu'elle invitera les procureurs généraux de toutes les provinces à participer aux audiences si ceux-ci jugent la chose appropriée. Les juges ont par ailleurs toute discrétion d'inviter d'autres personnes ou organismes à intervenir.

Québec ayant déjà indiqué, hier, qu'il ne se présentera pas devant la Cour suprême, celle-ci pourrait commettre d'office un avocat pour défendre les intérêts de la province, cela même si le ministre de la Justice Paul Bégin a prévenu que personne ne serait autorisé à parler au nom du gouvernement ou du peuple du Québec.

Par ailleurs, le renvoi ne force pas nécessairement la suspension des procédures dans des causes connexes comme le recours de l'avocat Guy Bertrand, mais il est plausible que la Cour supérieure reporte ses audiences jusqu'à ce que la Cour suprême ait tranché.

Cela pourrait d'ailleurs prendre plusieurs mois, peut-être même un an et demi ou plus. La Cour a toute latitude à cet égard. Rappelons qu'en 1981, malgré une situation jugée urgente, les avis mentionnés jusque haut avaient été émis au terme de délais de huit et neuf mois respectivement.

J.D.

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

Table with 5 columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Includes weather icons and temperature ranges (max/min).

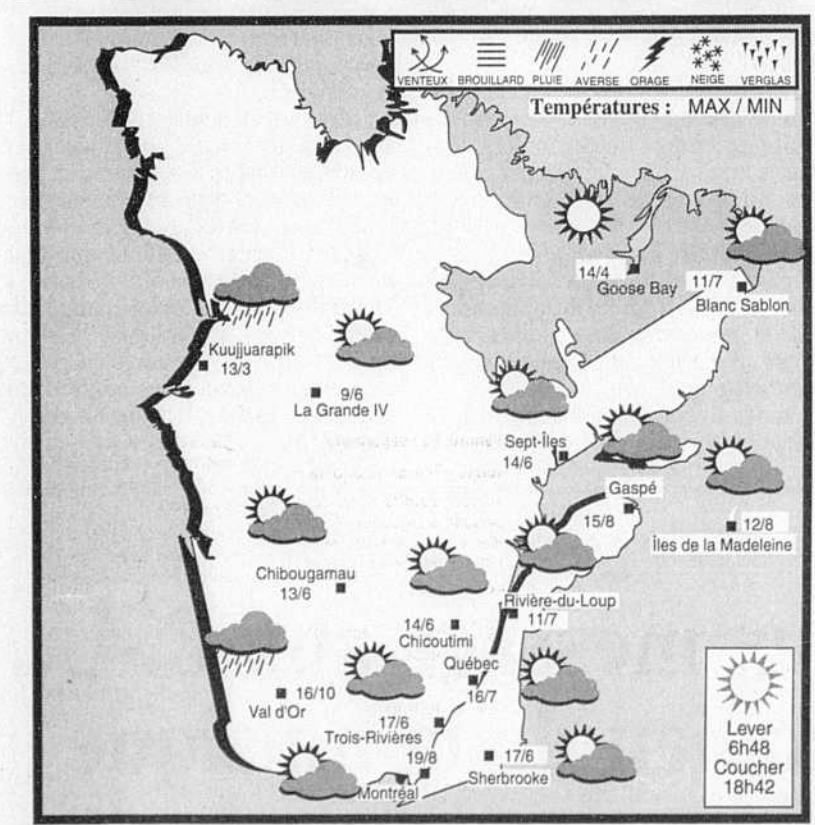


Table with 5 columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Includes weather icons and temperature ranges for Quebec.

Table with 5 columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Includes weather icons and temperature ranges for Ottawa.

Météo-Nautique 1 900 565-4000. Logo of Environment Canada.

Québec recule dans le dossier de la justice administrative

MARIO CLOUTIER DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministère de la Justice ne compte plus modifier la Charte québécoise des droits et libertés avec son avant-projet de loi d'application de la justice administrative. L'unanimité des mémoires présentés en commission parlementaire contre l'article 113 de la loi, qui encadrera la justice administrative, a donc fait reculer Paul Bégin.

Le ministre de la Justice a fait savoir, par voie de communiqué, qu'il se rangeait aux arguments de la Commission des droits de la personne, du Protecteur du citoyen ainsi que de plusieurs autres groupes afin de ne pas modifier la charte.

«Maintenant que les gens se sont prononcés et après avoir entendu leurs

arguments, je crois qu'il n'est plus nécessaire de modifier la charte. Compte tenu des inquiétudes que cet amendement soulève, je crois qu'il est sage et prudent comme législateur de renoncer à une telle modification», a-t-il indiqué.

L'avant-projet de loi sur l'application de la justice administrative, étudié par la Commission des institutions, vise à harmoniser la terminologie juridique employée dans le très attendu projet de loi 130 sur la justice administrative. La réforme veut permettre une meilleure accessibilité pour le public et la nomination impartiale des membres des tribunaux administratifs.

La Commission des droits de la personne, représentée par son président, Claude Filion, a indiqué qu'elle se déclarait satisfaite de la modification annoncée par le ministre Bégin.

Bisbille chez les «bâtards de séparatistes»

Gilles Rhéaume dénonce Raymond Villeneuve

LE DEVOIR

Pour paraphraser Howard Galganov, la «bisbille est pognée chez les bâtards de séparatistes». Lucien Bouchard s'est tellement agenouillé que Gilles Rhéaume en est rendu à dénoncer Raymond Villeneuve.

Le Mouvement souverainiste du Québec est d'avis que le président du Mouvement de libération du Québec est allé trop loin quand il s'en est pris à la communauté juive.

Les injures à caractère racial qui colorent le paysage politique depuis quelques mois sont devenues insupportables pour Gilles Rhéaume, qui résume ainsi sa position: «La généralisation est un procédé intellectuel périlleux dans sa forme et injuste quant au fond.» Ivano Vellone et Gilles Rhéaume, respectivement président et vice-président du MSQ, rappellent

que leur mouvement compte dans ses rangs des membres de la communauté juive et des militants issus des diverses communautés ethnoculturelles du Québec, notamment des Italiens, des Portugais, des Arabes et des Amérindiens.

Le Oui-UQAM dans la rue

Les souverainistes de l'Université du Québec à Montréal souhaitent établir un dialogue constructif avec les allophones montréalais. A la sortie de la station de métro Saint-Laurent, hier à Montréal, ils ont distribué des tracts en six langues différentes. Le boulevard Saint-Laurent représente la frontière entre l'est et l'ouest de l'île de Montréal. En ce sens, le choix de cette station de métro se voulait symbolique. «La souveraineté appartient au peuple, pas à Lucien Bouchard», proclamait hier le OUI-UQAM.

Advertisement for 'Cahier spécial Professions' dated 5 octobre 1996. Includes logo for LE DEVOIR and text about a public advertising campaign on September 27, 1996.

• POLITIQUE •

Le rapport du Vérificateur général

Revenu Canada écope

Les nouveaux programmes de prestations fiscales pour les enfants souffrent d'un manque flagrant de contrôle, écrit Denis Desautels

Le Vérificateur général du Canada a fait la critique des nouveaux programmes fédéraux de prestations fiscales pour enfants hier. Il va même jusqu'à affirmer que certains carences ouvrent la porte à la fraude. Denis Desautels a également examiné à la loupe la contrebande des cigarettes et de l'alcool de même que le régime des pensions.

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les nouveaux programmes fédéraux de prestations fiscales pour enfants, qui ont remplacé les allocations familiales et les crédits d'impôts, souffrent d'un manque flagrant de contrôle, constate le Vérificateur général du Canada, Denis Desautels, dans son deuxième rapport trimestriel rendu public hier.

Parmi les carences relevées dans le rapport, on note que Revenu Canada n'exige pas des parents le certificat de naissance de l'enfant pour commencer à verser la prestation fiscale.

Cette situation, estime le vérificateur, ouvre la porte toute grande à la fraude. «Il faudrait renforcer considérablement le cadre de contrôle à Revenu Canada en vue [...] de protéger les fonds publics contre toute perte importante», a-t-il souligné.

Les prestations fiscales pour enfants ont été instaurées en 1993.

Selon les estimations du vérificateur, jusqu'à 32 millions de dollars en paiements irréguliers auraient été versés en trop en 1995. De plus, 34 000 enfants auraient été inscrits en trop. M. Desautels a indiqué que ce surplus pourrait être attribuable notamment au fait que certains enfants auraient été inscrits par les deux parents.

Le vérificateur a aussi étendu son

examen aux programmes de crédits de TPS, destinés aux contribuables moins nantis. Là encore, les contrôles de Revenu Canada sont insuffisants et le gouvernement pourrait avoir payé 20 millions en trop l'année dernière.

À l'heure actuelle, huit millions de familles à faibles et moyens revenus bénéficient des prestations fiscales et du crédit de TPS et reçoivent ainsi huit milliards exempts d'impôts par année.

Dans tous les cas, le système fonctionne en présumant de l'honnêteté des demandeurs et en gardant les contrôles au minimum, constate M. Desautels. «Nous pensons, sur la base de notre analyse, qu'il serait approprié d'introduire plus d'équilibre dans le système», a-t-il dit.

Contrebande

M. Desautels et son équipe ont également examiné la contrebande des cigarettes et de l'alcool. Même si on note une réduction dans les niveaux observés au cours des dernières années grâce à des contrôles accrus par Revenu Canada et les forces policières, combinés aux baisses de taxes, il reste que la contrebande a coûté environ 500 millions au trésor fédéral en 1995, constate le vérificateur.

Celui-ci note que Revenu Canada a procédé à très peu de vérifications au

près des grandes compagnies de tabac et d'alcool au cours des cinq dernières années, ce qui pourrait avoir privé le gouvernement de millions de dollars. «Dans certains aspects de la loi, il y a place à interprétation. Dans l'ensemble, les entreprises vont se cotiser [percevoir les taxes] en utilisant l'interprétation qui leur est la plus favorable [...] C'est lorsqu'on fait une vérification que l'on s'aperçoit qu'il y a ce genre de situation, et Revenu Canada peut, dans bien des cas, émettre des cotisations supplémentaires», a-t-il expliqué.

Le Bloc québécois a vertement dénoncé cette situation. «Comment expliquer cette négligence du gouvernement?», s'est demandé le député bloquiste Michel Guimond.

À son avis, le gouvernement Chrétien fait preuve d'indulgence envers les riches et les grandes compagnies au détriment de l'ensemble des contribuables. «Nous n'osons pas penser que ces traitements de faveur seraient des récompenses pour des contributions à la caisse électorale du Parti libéral du Canada», a glissé M. Guimond.

Régime des pensions

Par ailleurs, le Vérificateur général a passé au peigne fin les causes de l'augmentation importante des prestations d'invalidité versées en vertu du Régime des pensions du Canada. Au cours des dix dernières années, le montant de ces prestations a triplé, grimant de 841 millions à près de trois milliards.

Encore une fois, le vérificateur déplore le manque de contrôles et l'absence fréquente de suivi des dossiers.

En outre, une comparaison avec le Régime des rentes du Québec révèle que le système de cette province n'a pas suivi la tangente observée au fédéral. Le nombre de prestataires québécois obtenant des versements d'invalidité n'a pratiquement pas augmenté au cours des dix dernières années.

M. Desautels y voit la conséquence d'un choix politique. «Les deux régimes ont pris, à certains égards, des directions passablement différentes quant à l'admissibilité de certaines notions d'invalidité. [...] Ce sont des choix de politiques», a-t-il dit.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement de personnes visé à l'article 60 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs et intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou cette intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H3T 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
VACCARO, Sebastiano Bar 4040 Enr. 4040, rue Jean-Talon Est Montréal Dossier: 233-999	Addition d'autorisation de danses et spectacles dans 1 bar	4040, rue Jean-Talon Est Montréal
9004-2185 QUEBEC INC. Bar Fuzzy 1600, boul. St-Martin Est, Tour B Laval Dossier: 245-456	Extension des heures d'exploitation de Bar avec danse, projection de films et spectacles et d'un permis de Restaurant pour vendre de 03h00 am à 08h00 am dans la nuit du 16 au 17 novembre 1996 avec vente d'alcool	1600, boul. St-Martin Est, Tour B Laval
HIPPONDROME DE MONTREAL INC. Hippodrome de Montréal Inc. 7440, boul. Décarie Montréal Dossier: 268-664	Extension des heures d'exploitation d'un permis de Bar de 03h00 am à 08h00 am pour les dates suivantes: Nuits du 27 au 28 septembre 1996 du 11 au 12 octobre 1996 du 18 au 19 octobre 1996 du 26 au 27 octobre 1996 du 01 au 02 novembre 1996 du 08 au 09 novembre 1996 du 15 au 16 novembre 1996 du 23 au 24 novembre 1996 du 29 au 30 novembre 1996 du 07 au 08 décembre 1996 du 13 au 14 décembre 1996 du 28 au 29 décembre 1996 du 31 décembre 1996 au 1er janvier 1997 du 03 au 04 janvier 1997 du 11 au 12 janvier 1997 du 17 au 18 janvier 1997 du 24 au 25 janvier 1997 du 08 au 09 février 1997 du 14 au 15 février 1997 du 22 au 23 février 1997 du 28 février au 1er mars 1997 du 07 au 08 mars 1997 du 15 au 16 mars 1997 du 21 au 22 mars 1997 du 30 au 31 mars 1997 du 12 au 13 avril 1997 du 18 au 19 avril 1997 du 26 au 27 avril 1997 du 02 au 03 mai 1997 du 09 au 10 mai 1997 du 17 au 18 mai 1997 du 24 au 25 mai 1997 du 14 au 15 juin 1997 (SANS PERMIS ET CONSOMMATION D'ALCOOL)	7440, boul. Décarie Montréal
9034-4938 QUEBEC INC. Il Vecchio Cacciatore 1422, rue Stanley Montréal Dossier: 303-560	Permis additionnel 1 Bar	1422, rue Stanley Montréal
9019-7922 QUEBEC INC. Bar Roma 6574, Monk Montréal Dossier: 937-540	1 Bar	6574, Monk Montréal
SALON DE QUILLLES BELLEVUE INC. Salon de Quilles Bellevue Inc. 11928, Notre-Dame Est Montréal Dossier: 992-578	Permis additionnel 1 Bar	11928, Notre-Dame Est Montréal
2962-8559 QUEBEC INC. Restaurant Amir-Sherbrooke 6666, Sherbrooke Est Montréal Dossier: 1055-367	Changement de catégorie de Restaurant pour servir à pour vendre	6666, Sherbrooke Est Montréal
CENTRE MOLSON INC. Centre Molson Inc. 1200, De La Gauchetière Ouest Montréal Dossier: 1252-543	Changement de catégorie d'un permis de Bar existant	1200, De La Gauchetière Ouest Montréal
9039-8603 QUEBEC INC. Brasserie La Souricière 4155, boul. Sir Wilfrid Laurier Saint-Hubert Dossier: 1347-566	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Brasserie	4155, boul. Sir Wilfrid Laurier Saint-Hubert
149208 CANADA INC. Café Munich 1351, Mont-Royal Est Montréal Dossier: 1347-897	1 Restaurant pour vendre (Demande amendée)	1351, Mont-Royal Est Montréal
ADVIMA INC. Cinix Express 1926, Ste. Catherine Ouest Montréal Dossier: 1348-705	1 Restaurant pour vendre avec films et spectacles	1926, Ste. Catherine Ouest Montréal
9038-9842 QUEBEC INC. CLUB RENCONTRE LE BABY BOOM 434, boul. Curé Labelle Laval Dossier: 1349-562	1 Bar avec danse et spectacles 2 Restaurants pour vendre avec danse et spectacles	434, boul. Curé Labelle Laval
MOUKAS, Louis Bar Eclipse 9185, St-Michel Montréal Dossier: 1349-752	1 Bar	9185, St-Michel Montréal
9039-8777 QUEBEC INC. Le Soviet 5950, boul. Cousineau Saint-Hubert Dossier: 1349-851	1 Bar avec danse et spectacles	5950, boul. Cousineau Saint-Hubert
9031-0236 QUEBEC INC. Le Soviet 1175, Autoroute Laval 440 Laval Dossier: 1349-919	3 Bars dont 1 sur terrasse et 1 avec danse et spectacles	1175, Autoroute Laval 440 Laval
CLERMONT, Christiane Café & Bouffe 171, rue Villery Montréal Dossier: 1350-164	1 Restaurant pour servir	171, rue Villery Montréal
3201457 CANADA INC. Bar Atlas 12675 Sherbrooke Est, Local 135 Montréal Dossier: 1350-172	1 Bar	12675 Sherbrooke Est, Local 135 Montréal
WILSON SUGARIN, ROSEMARY NARCISO Bar Amusement Centre du Village 4699, Van Horne Montréal Dossier: 1350-404	1 Bar	4699, Van Horne Montréal

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat



Les points saillants du rapport Desautels

Voici les points saillants du deuxième rapport trimestriel du Vérificateur général du Canada, Denis Desautels:

■ Le ministère du Revenu s'expose à la fraude en n'exerçant pas assez de contrôles et de vérifications à l'égard du programme des crédits de TPS et des prestations fiscales pour enfants (fusion de ce qu'étaient anciennement les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants). Ces programmes coûtent huit milliards par année.

■ Parmi les problèmes relevés, on note que Revenu Canada n'exige pas de certificat de naissance pour commencer à verser la prestation fiscale.

■ Malgré les opérations policières et des efforts accrus de la part de Revenu Canada, la perception des droits et des taxes sur les produits comme le tabac, l'alcool et l'essence demeure

insuffisamment contrôlée. En 1994-95, l'Etat a perdu 500 millions en taxes non perçues sur ces produits.

■ L'évaluation des demandes de prestation d'invalidité versées en vertu du régime des pensions du Canada est inadéquate. Le montant total de ces prestations a triplé en dix ans, grimant de 841 millions à trois milliards. En comparaison, les prestations d'invalidité du régime des rentes du Québec sont demeurées pratiquement stables pendant cette période.

■ Une amélioration générale des services téléphoniques du gouvernement s'impose. Trop souvent encore, les lignes sont surchargées et les préposés donnent des informations inexactes. Le ministère du Revenu se distingue particulièrement à ce chapitre.

LES EXPOSITIONS

212 relieurs d'art représentant 17 pays
CATALOGUE COULEURS
prix spécial : 25,00 \$

Relieurs professionnels & Livres manipulables
Bibliothèque nationale du Québec
1700, rue Saint-Denis
Métro Berri-UQAM
24 septembre
au 26 octobre 1996

Artistes libres
Maison de la culture Frontenac
2550, rue Ontario Est
Métro Frontenac
10 septembre
au 13 octobre 1996

Étudiants en reliure d'art
Maison de la culture Mont-Royal
465, avenue du Mont-Royal Est
Métro Mont-Royal
5 septembre
au 29 septembre 1996

Le dépliant du V^e FIRA propose un itinéraire d'expositions à travers Montréal sous le thème : Une fête du livre et de la reliure d'art

LE COLLOQUE

Traduction simultanée
Frais d'inscription sur place : 20,00 \$
(vendredi 27 septembre à compter de 9h30)
Renseignements :
(514) 279-5599

Auditorium de la Bibliothèque nationale du Québec
1700, rue Saint-Denis
27, 28 et 29 septembre 1996

Un geste artistique vivant, contemporain, qui fusionne l'énergie créatrice et le savoir de la tradition...



Vendredi 27 septembre
10h30 - Rencontre publique
Rencontre amicale avec des personnes engagées dans les divers regroupements de relieurs professionnels d'ici et de l'étranger.

15h00 - Assemblée générale de l'ARA-International (ouverte à tous)
Remise du Trophée International de la Reliure d'Art
19h00 - Inauguration des expositions
Maison de la culture Frontenac

Samedi 28 septembre
10h00 - Table ronde
Vision sur l'an 2000
Animée par Philippe Sauvageau, directeur général de la Bibliothèque nationale du Québec

Thème : conservation et restauration du livre versus l'avènement des technologies modernes.
Panélistes : Ellen Desmarais
Archives nationales du Canada

Robert Rainwater
The New York Public Library
John Franklin Mowery
The Folger Shakespeare Library
Émile van der Vekene
Bibliothèque nationale de Luxembourg

14h00 - Points de vue
Sabine Coron
Conservatrice de reliures brochées anciennes à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris

Mindell Dubansky
Directrice de conservation à la Thomas J. Watson Library, The Metropolitan Museum of Art of New York

Claudette Houllé
Spécialiste du livre d'artiste à la Bibliothèque nationale du Québec
Trois spécialistes témoignent d'une relation particulière avec le livre : livre d'artiste, livre précieux, livre porteur du savoir.

15h30 - Exposés
Donald G. Etherington
Président de la Division de conservation - Information Conservation, Inc., Caroline du Nord

Monique Lallier
Directrice d'un atelier de reliure d'art en Caroline du Nord
Présentation qui réunit un couple formé d'une praticienne en reliure d'art et d'un expert en conservation et restauration du livre.

Dimanche 29 septembre
9h30 - Conférence
Florent Rousseau
Relieur d'art français, président du groupe AIR neuf

Rencontre qui met en perspective la vision d'un artiste fortement impliqué dans le monde de la reliure actuelle.

10h30 - Conférence
Guy de Grosbois
Historien, directeur adjoint de Reliures et Papiers
Compte rendu d'une étude récente portant sur l'histoire du livre et de la reliure au Québec de la première moitié du XIX^e siècle.

11h30 - Conférence
Antoine Coron
Directeur de la Réserve des livres rares de la Bibliothèque nationale de France
Le choix de relier : quel est l'apport des livres reliés au sein des collections d'une bibliothèque nationale ?

Le V^e Forum International de la Reliure d'Art est organisé par les Amis de la Reliure d'Art ARA-Canada
(514) 279-9333

MONTREAL 1996

Aide juridique

Les critères d'admissibilité se resserrent

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

La nouvelle loi sur l'aide juridique en vigueur depuis hier comporte des changements importants quant à l'admissibilité. Il ne suffit plus de démontrer que son salaire hebdomadaire est en deçà des seuils fixés par le gouvernement pour obtenir gratuitement des services.

Il faut maintenant établir ses revenus annuels: le salaire, les revenus de loyer et d'intérêts, la pension alimentaire, les prestations de chômage, les pourboires et les commissions.

Il faut également voir à ce que biens et liquidités ne dépassent pas les barèmes établis. Ceux du conjoint, s'il y a lieu, sont pris en considération.

Le président de la Commission des services juridiques, Pierre Lorrain, admettait hier en conférence de presse que l'admissibilité sera «un peu plus complexe et exigeante» à établir.

«Le bénéficiaire aura le fardeau de démontrer qu'il a droit à l'aide juridique», a-t-il dit.

La signature du conjoint sera requise dans tous les cas où celui-ci ne sera pas en conflit d'intérêts, comme dans le cas d'une demande de divorce, par exemple.

À partir du 1^{er} janvier, moyennant une contribution variable, une personne non admissible actuellement en raison des seuils établis pourra profi-

ter des services de l'aide juridique. Un comité travaille actuellement à la définition des modalités de ce volet devant s'appliquer à une tranche de 525 000 personnes, «la première couche de la classe moyenne», a expliqué M. Lorrain.

Dorénavant pour être admissible à l'aide juridique, une personne seule ne peut avoir des revenus de plus de 8870 \$; une famille monoparentale avec un enfant 12 500 \$ et avec deux enfants 15 000 \$. Pour un couple, le seuil est passé à 12 500 \$; avec un enfant à 15 000 \$ et avec deux enfants à 17 500 \$.

Le requérant ou conjoint propriétaire de la résidence familiale pourra détenir en propre sur cette résidence jusqu'à 90 000 \$. Le requérant ou conjoint pourra détenir en propre sur un bien autre que la résidence jusqu'à 47 500 \$. Les régimes enregistrés d'épargne retraite entrent dans cette catégorie.

Les liquidités ne devront pas se situer au-delà de 2500 \$ pour une personne seule et de 5000 \$ pour une famille.

Une fois établie l'admissibilité financière du requérant, l'aide juridique n'est pas accordée de façon universelle. Elle l'est pour les affaires familiales, la protection de la jeunesse, la représentation des jeunes contrevenants et les poursuites pour un acte criminel.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
-9,97	-17,95	-8,51	-0,06	-1,60
2614,28	5304,62	5868,85	73,13	380,70

Les difficultés d'Air Canada à Hong-Kong

Cathay Pacific s'explique mal l'attitude d'Ottawa

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Les raisons évoquées par le ministre fédéral des Transports, David Anderson, pour limiter arbitrairement l'accès d'Air Canada au riche marché de Hong-Kong ne trouvent pas écho de l'autre côté du Pacifique. Tant le soi-disant engorgement de l'aéroport convoité que l'absence de réceptivité du gouvernement de Hong-Kong à toutes demandes de nouvelles fréquences ne reçoivent pas confirmation outre-océan.

«Il s'agit d'une déclaration surprenante («a strange statement»), a lancé Bill McArthur, directeur général aux affaires internationales chez Cathay Pacific Airways, rejoint par Le Devoir à Hong-Kong. «Comment peuvent-ils présumer de la réponse du gouvernement de Hong-Kong sans avoir, au préalable, déposé une requête officielle en ce sens?» C'est qu'Ottawa n'a jamais formulé une telle requête auprès de son vis-à-vis, et ce, malgré les demandes répétées d'Air Canada. La politique en matière de partage des routes internationales reconnaît pourtant le droit à la double désignation sur une route abritant 300 000 passagers et plus (la liaison Canada-Hong-Kong constitue un marché de 500 000 passagers).

«À ma connaissance, le gouvernement canadien n'a jamais entrepris une telle démarche», a renchéri le directeur général du transporteur national de Hong-Kong, qui est partie à toutes négociations bilatérales lorsque ses intérêts sont en jeu.

Il est reconnu de tous qu'Air Canada serait accueilli à bras ouverts à Hong-Kong, que la limite qu'on lui impose (quatre vols par semaine) n'est que le résultat d'une décision arbitraire d'Ottawa. «Il y a beaucoup de politique derrière cette décision et je ne veux pas m'ingérer dans les affaires internes du Canada. Mais je crois que le Canada ne veut pas exercer trop de pression sur le Canadien International», a ajouté M. McArthur.

Vendredi dernier, lors de son passage à Montréal, le ministre fédéral des Transports a eu à répondre de cette décision de restreindre volontairement les visées d'Air Canada sur le marché à forte croissance de

Hong-Kong, protégeant ainsi le monopole asiatique de Canadien International. Accusé de n'avoir d'yeux que pour le poids électoral de Canadien dans l'Ouest, il s'en est défendu en rejetant tout favoritisme et en disant, notamment, que penser ouvrir les négociations avec le gouvernement de Hong-Kong n'était pas sérieux. «Ils ont bien d'autres choses à faire. Ils vont rire. Hong-Kong est un centre important. Voir un pays comme le Canada négocier une fois, puis revenir en disant "nous voudrions autre chose", ce n'est pas sérieux.»

«Je le répète. Le gouvernement du Canada n'a pas déposé de requête formelle. On ne peut donc présumer des intentions du gouvernement de Hong-Kong», a repris M. McArthur.

M. Anderson a également fait ressortir l'engorgement de l'aéroport de Hong-Kong pour expliquer sa décision de ne permettre éventuellement à Air Canada un élargissement de ses fréquences qu'une fois le deuxième aéroport construit. Pas avant 1998, donc. «On parle, ici, de disponibilité des créneaux horaires. Il est vrai qu'il y a un engorgement dans les temps forts de la journée. Or, les créneaux qu'obtiendrait Air Canada seraient hors des heures de pointe. Ce transporteur ne devrait pas éprouver de difficultés à obtenir ces créneaux», a soutenu Bill McArthur.

Le directeur général de Cathay a ajouté: «Je ne veux pas parler au nom du gouvernement de Hong-Kong. Je ne veux pas vous dire si la demande d'Air Canada serait accueillie par un oui ou par un non. Tout est question de marché, de capacité, de sièges disponibles. Et nous nous retrouvons devant une situation où un seul transporteur [Cathay] fait face à deux compagnies aériennes [Canadien et Air Canada].» Il reste que Cathay Pacific a obtenu un droit de desserte illimitée entre Hong-Kong et le Canada, à l'instar de Canadien International. Cathay effectue 26 vols par semaine sur cette route, contre neuf pour Canadien et seulement quatre pour Air Canada. Devant cette disparité des joueurs en présence, le gouvernement de Hong-Kong serait, dit-on, prêt à accepter une parité des fréquences entre Cathay Pacific et les transporteurs canadiens, ce que n'a pas voulu confirmer M. McArthur.

«Il y a beaucoup de politique derrière cette décision et je ne veux pas m'ingérer dans les affaires internes du Canada.»

Purdel veut liquider Natrel

Les relations avec Agropur ont tourné

On les appelait les sept sœurs parce qu'elles étaient les plus importantes coopératives laitières au Québec, mais Agropur a toujours été dominante, faisant peur aux autres. L'évolution de l'industrie les a amenées à chercher des voies de collaboration. Cinq d'entre elles ont formé le Groupe Lactel pour la transformation des produits laitiers. Agropur qui n'en était pas a créé par ailleurs Natrel avec Purdel comme partenaire dans le lait de consommation. Les deux se retrouvent en pleine bagarre fratricide.

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Coup de tonnerre comme on n'en a pas vu depuis fort longtemps dans le monde des coopératives laitières: Purdel, qui appartient à 1200 producteurs de l'est du Québec, a déposé en Cour supérieure une requête en liquidation judiciaire forcée de Natrel, une entreprise de distribution de lait de consommation formée en 1990 avec Agropur comme partenaire majoritaire.

Cette requête fera l'objet d'une présentation plus explicite le 10 octobre prochain devant le tribunal. Nil Voyer, président du conseil d'administration de Purdel, mentionne que cette requête ne vise dans un premier temps qu'à une liquidation partielle, bien qu'elle fasse état d'une liquidation totale. Il appartiendra au juge de considérer l'une et l'autre des deux options.

Les motifs invoqués par la direction de Purdel pour cette demande de retrait constituent une charge en règle contre les dirigeants d'Agropur, la plus importante coopérative laitière du Québec dont la production représente environ 50 % des volumes des six plus grandes coopératives laitières.

«Nous voulons nous libérer d'un carcan insupportable où notre partenaire abuse de notre bonne foi», déclare M. Voyer. Il rappelle qu'en 1990, Purdel et Agropur ont créé Natrel en réunissant leurs efforts et leurs capitaux pour favoriser l'optimisation des ressources dans la distribution du lait de consommation et de la crème glacée. Les deux coopératives s'en-

tendaient alors sur le principe d'égalité de leur partenariat et convenaient de rechercher un troisième partenaire, ce qui aurait permis d'établir un meilleur équilibre des forces.

Or, prétend M. Voyer, Agropur a découragé la venue de ce troisième partenaire. «Dans les faits», poursuit-il, Agropur a pris le contrôle de Natrel à son propre avantage. Par exemple, en 1991, Agropur aurait démis de ses fonctions le directeur général Denis Cassista (un ancien de Purdel) sans préavis ni consultation du conseil d'administration. Les représentants de Purdel au conseil disent en outre avoir été tenus à l'écart de négociations visant une transaction très importante pour l'avenir de Natrel. Purdel avait affirmé avoir été informée après coup de l'offre d'acquisition de Beatrice Foods en juin dernier.

Purdel déplore n'avoir reçu des dividendes qu'à une seule reprise en six ans pour sa participation dans Natrel, et encore a-t-il fallu que Purdel consente «des avantages supplémentaires» à Agropur pour que celle-ci accepte le versement d'un dividende. En somme, «le lien de confiance est brisé», assure M. Voyer; il semble que nous ayons fait preuve d'une bonne foi excessive dans ce dossier et Agropur en a abusé. Il est maintenant trop tard pour revenir en arrière, mais nous entendons démontrer à la cour que l'investissement de nos sociétaires ne doit pas être tenu en gage plus longtemps par une entreprise qui se prétend notre partenaire.

Le dernier, Purdel a demandé à Raymond, Chabot, Martin, Paré de procéder à l'évaluation de sa partici-



PHOTO ARCHIVES

NATREL

Les motifs invoqués par la direction de Purdel pour sa demande constituent une charge en règle contre les dirigeants d'Agropur

ipation dans Natrel. La direction de Natrel a refusé d'ouvrir ses livres en s'appuyant sur des votes pris au conseil d'administration, où Agropur est majoritaire. Purdel affirme avoir dû payer les vérificateurs de Natrel pour avoir accès «goutte à goutte» à l'information.

Demande de rachat

En juillet dernier, Purdel transmettait à Agropur une demande formelle de rachat de ses actions. Au début d'août, Agropur répondit à Purdel que son conseil d'administration a résolu à l'unanimité de ne pas s'engager à acheter ces actions. Les dirigeants de Purdel considèrent qu'ils ne leur reste désormais qu'un seul recours, celui d'en appeler à la Cour supérieure.

Dans sa requête, Purdel soutient que sa participation dans Natrel a une valeur minimale de 26 millions. Pour M. Voyer, il s'agit d'une décision vitale pour assurer la protection des capitaux de Purdel. «Actuellement, dit-il, le lait ne rapporte pas et la grosse part de nos activités dans le lait se trouve chez Natrel.» En 1995, Purdel a déclaré un chiffre d'affaires de 147 millions et un excédent de 4,5 millions.

EN BREF

Windows domine le marché du logiciel

(Le Devoir) — Il s'est vendu pour 2,18 milliards \$ US de logiciels PC en Amérique du Nord au deuxième trimestre, une hausse de 5,7 % sur un an. Il ressort de ces données que les applications Windows maintiennent leur vitesse de croisière alors que les ventes d'applications DOS et Macintosh sont en chute libre. Selon les données compilées par la Software Publishers Association, les ventes des applications Windows 16 et 32 bit ont augmenté de 14 % au deuxième trimestre, atteignant 1,68 milliards \$ US. Les logiciels version Windows 95 et NT ont augmenté leur part de marché pour atteindre 475,3 millions, soit 21,7 % de plus qu'au deuxième trimestre de 1995. Les ventes de logiciels Windows, version 3.1 et plus, ont atteint 1,2 milliard, comptant ainsi pour 55,3 % des ventes de logiciels pour cette période. À l'opposé, les applications DOS sont toujours en chute libre avec des ventes trimestrielles de seulement 127,5 millions, 51 % de moins qu'au deuxième trimestre de 1995. Il s'est également vendu pour 296,8 millions d'applications Macintosh, en baisse de 21 % sur un an. Les ventes consolidées de 2,18 milliards au deuxième trimestre gonflent à 4,51 milliards les ventes de logiciels PC en Amérique du Nord depuis le début de l'année, en hausse de 7,8 % comparativement au premier semestre de 1995. Les logiciels d'édition et les utilitaires ont dominé le marché avec le plus fort taux de croissance.

La caisse de dépôt sur le Net

(Le Devoir) — La Caisse de dépôt et placement du Québec a inauguré hier son site Internet, à l'adresse <http://www.lacaisse.com>. Jean-Claude Scraire, président du conseil et directeur général, a signalé la volonté de la Caisse de faire d'Internet un outil de productivité, à l'intérieur où il pourra éventuellement être jumelé à Intranet, comme à l'externe où ce réseau permettra de diffuser une information actualisée à tous ceux qui s'intéressent à la Caisse, «qu'ils soient de Trois-Rivières, de Seattle ou de Hanouï». Le site comporte, dès le départ, un ensemble d'informations sur la Caisse et ses filiales, dont la ventilation de l'actif de la Caisse et les priorités de chaque filiale. «Grâce au site Web, l'entrepreneur qui cherche un partenaire pour son projet d'investissement peut obtenir l'information sur les marchés visés par les sociétés d'investissement de la Caisse. Avant de rencontrer des représentants de la Caisse ou de ses filiales, l'entrepreneur peut se faire une bonne idée de la position de la Caisse sur les grands marchés, et il peut consulter le profil de ses dirigeants, ainsi que leurs allocutions, les communiqués, les publications spécialisées de la Caisse...», a ajouté M. Scraire.

Contributions remboursables à Mallinckrodt Medical

(Le Devoir) — Les gouvernements du Canada et du Québec accorderont une contribution remboursable de 3,46 millions à Mallinckrodt Medical, en vue de la modernisation et de l'agrandissement de son usine de Pointe-Claire. La mise en œuvre de ce projet, d'une valeur totale de 23,3 millions, entraînera la création de 40 nouveaux emplois, en plus d'assurer les 125 emplois actuels de l'entreprise. Ce projet servira à l'installation d'un autoclave de grande capacité et à l'ajout d'une nouvelle ligne de remplissage stérile permettant de conditionner l'Optiray dans des seringues. Ce nouveau mode d'administration de substances de contraste breveté par le groupe Mallinckrodt est utilisé en radiologie, notamment, pour faciliter le diagnostic. «Grâce à cet investissement, Mallinckrodt Medical pourra jouer un rôle de premier plan en injectant directement plus de 9,5 millions dans l'activité économique de la région de Montréal tout en créant 40 nouveaux emplois», peut-on lire dans le communiqué.

Service international de téléphonie par Internet

(AFP) — AlphaNet Telecom a annoncé hier qu'elle offrirait, dès le début de 1997, un service international de transmission de la voix et des télécopies en passant par les réseaux IP (Internet Protocol). Ce service, baptisé AlphaNet Mondial, offrira des transmissions à travers le monde à des tarifs inférieurs à ceux des entreprises traditionnelles de téléphonie. Contrairement aux systèmes de transmission de la voix par Internet qui se font entre ordinateurs, le service d'AlphaNet Mondial pourra être utilisé à partir de téléphones et de télécopieurs ordinaires. AlphaNet, dont le siège social se trouve à Toronto, s'est associé à des partenaires tels que Sprint (États-Unis), Deutsche Telekom (Allemagne) et France Télécom pour offrir ce service. Une douzaine de pays d'Amérique, d'Europe et d'Asie seront desservis par AlphaNet Mondial dès son inauguration.

Nora devient une société minière productrice

(PC) — Exploration Nora a annoncé hier avoir conclu une entente en vertu de laquelle elle fera l'acquisition de 47 % des actions ordinaires de la société minière OtjuaMineral (Pty) auprès de Elizabeth Bay Diamonds (Pty) de Namibie, pour 3,5 millions \$ US. OtjuaMineral est active dans l'exploration diamantifère et l'extraction de diamants. En 1995-96, son chiffre d'affaires s'est élevé à 2 millions, mais Nora a l'intention d'investir 5 millions au cours des deux prochaines années afin de porter la production à hauteur de 17,6 millions.

Percée de S.M. International au Salvador

(PC) — La société d'experts-conseils Le Groupe S.M. de Montréal a annoncé hier s'être vu octroyer un contrat d'une valeur de 3 millions \$ au Salvador, à la suite d'un appel d'offres lancé à l'échelle internationale. Ce contrat portera sur le design et l'implantation d'un système d'information environnementale. Le Groupe S.M. s'est vu aussi confier l'élaboration d'un plan d'aménagement urbain pour deux villes du Salvador, Usulután et Santa María.

Métro-Richelieu rachète des actions

(PC) — Métro-Richelieu a annoncé hier qu'elle s'attend à racheter 5 millions d'actions au prix de 19,70 \$, dans le cadre de son offre publique de rachat de ses actions subalternes catégorie A. Suite à ce rachat, le nombre total d'actions émises et en circulation de Métro-Richelieu sera réduit de près de 17 pour cent à 25,3 millions d'actions.

Twinpak construit une nouvelle usine aux États-Unis

(PC) — Le groupe des emballages pour produits laitiers et alimentaires des Emballages Twinpak a annoncé hier par voie de communiqué la construction d'une usine de fabrication d'une surface de 9000 m² à Newport News, en Virginie, aux États-Unis. Représentant un investissement de 20 millions \$ CAN, cette usine est destinée à desservir les clients actuels et futurs œuvrant dans l'est de l'Amérique du Nord.

Les listes de paie des employeurs se sont garnies

LE DEVOIR

Le nombre de personnes inscrites sur les listes de paie des employeurs a légèrement augmenté pour un deuxième mois consécutif, a indiqué hier Statistique Canada. Cette évolution récente a permis de ramener le niveau de l'emploi près de celui de janvier 1996.

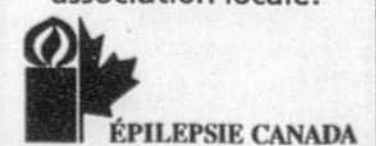
Cette stabilité de l'emploi en 1996 contraste avec les deux années de croissance qu'ont été 1994 et 1995, ajoute l'agence fédérale. En juillet, les hausses étaient concentrées dans la branche productrice de biens, surtout dans le secteur manufacturier, et dans celle des services aux entreprises. Ces hausses ont été partiellement effacées par une baisse dans les transports, les communications et les autres services publics.

Le Québec a été le principal bénéficiaire de la hausse en juillet (+19 000) avec des augmentations dans les secteurs de la construction et des services aux entreprises. L'emploi était aussi à la hausse en Ontario, grâce au secteur manufacturier.

Une baisse de 0,7 % de la rémunération hebdomadaire moyenne en juillet a partiellement effacé les hausses combinées des deux mois précédents. Cette baisse est en partie attribuable aux salariés rémunérés à l'heure, alors que leur rémunération s'est abaissée de 0,6 % et que le nombre moyen d'heures travaillées par semaine a diminué de 0,3 %. En juillet, les salariés ont gagné en moyenne 2,4 % de plus qu'à pareille date l'an dernier. Les salariés rémunérés à l'heure représentent 53 % de l'ensemble des salariés, ajoute Statistique Canada.

ÉPILEPSIE

Plus de 300 000 Canadiens sont atteints d'épilepsie. Appelez votre association locale.



POUR QUE
LE MONDE
TOURNE
PLUS JUSTE



DÉVELOPPEMENT
ET PAIX

(514) 257-8711

Fait
n°5 sur
la SP

La SP est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes au Canada.

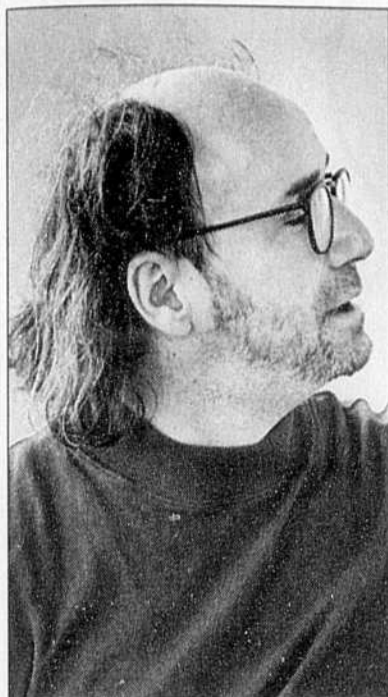
Société canadienne de la
Sclérose en Plaques

1-800-268-7582

ÉCONOMIE

Investissement hors du Québec des profits des pétrolières

Léo-Paul Lauzon presse Québec d'intervenir



D'APRÈS LA PRESSE CANADIENNE

Parce que les grandes pétrolières investissent une bonne partie de leurs profits hors du Québec, le gouvernement doit intervenir pour sauvegarder les détaillants d'essence indépendants qui, eux, investissent ici. Telle est la conclusion que tire le professeur de comptabilité Léo-Paul Lauzon, de la Chaire d'études socio-économiques de l'Université du Québec à Montréal, dans une étude qu'il a réalisée avec un autre professeur, Michel Bernard, et dont *Le Devoir* faisait ressortir un grand chapitre dans son édition d'hier.

L'étude a été réalisée grâce à une subvention de 10 000 \$ de l'Association des distributeurs indépendants de produits pétroliers. Elle était dévoilée hier, à l'UQAM, en présence d'un porte-parole de cette association.

M. Lauzon soutient qu'au cours des deux dernières années, «Ultra-mar, Esso et Shell ont transféré aux États-Unis plus de 2,6 milliards de profits, sous formes de dividendes, de rachats d'actions et de prêts».

M. Lauzon reproche aussi aux grandes pétrolières d'avoir «sous-investi» au Québec comparativement aux États-Unis et de réduire ici le personnel qu'elles emploient, au fil des ans. Il soutient que malgré la guerre des prix de l'essence à la pompe, ces grandes sociétés ont continué à faire des profits.

Cette guerre des prix affecte grandement les indépendants qui, eux, sont bien implantés dans les régions du Québec et réinvestissent ici, fait valoir M. Lauzon. Les indépendants gèrent 2423 stations-service au Québec et créent 10 000 emplois directs, pour une masse salariale de 200 millions.

Aux yeux du professeur Lauzon, «les seuls gagnants de la situation actuelle au Québec, ce sont les actionnaires, et bien souvent les actionnaires étrangers qui gagnent beaucoup d'argent au Québec. On s'empresse de sortir cet argent-là du pays. C'est catastrophique pour nous».

Il conseille donc au gouvernement du Québec de légiférer pour assurer une concurrence normale entre les grandes compagnies pétrolières et les indépendants. «À défaut

d'intervention gouvernementale rapide, les indépendants risquent d'être rayés de la carte», écrit M. Lauzon dans la recherche conjointe.

Pendant la guerre des prix au Québec, le prix était abaissé à la pompe, et le consommateur en a bénéficié momentanément, mais pas celui du gros, payé à la raffinerie. M. Lauzon croit que le gouvernement pourrait légiférer au niveau du prix du gros, comme l'ont fait certains États américains. Un tel «prix plancher» empêcherait les politiques de prix «déraisonnablement bas» qui nuisent à la concurrence, surtout celles des indépendants, affirme-t-il.

«C'est le sort de 300 entreprises québécoises dans la distribution d'essence et de mazout et de 2423 entrepreneurs régionaux qui est en jeu. Des milliers d'emplois directs et indirects seraient perdus et des millions de dollars qui sont aujourd'hui réinvestis dans l'économie québécoise, particulièrement dans l'économie régionale, quitteraient le Québec.»

Le ministre d'Etat des Ressources naturelles Guy Chevrette doit décider prochainement de ce qu'il fera dans ce dossier.

Objet d'une OPA infructueuse de Couche-Tard

Silcorp annonce une hausse de bénéfices

Toronto (PC) — Le propriétaire des chaînes de dépanneurs Mac's et Mike's du Canada, qui a récemment rejeté une OPA non sollicitée de la part de la plus importante chaîne de dépanneurs du Québec, a annoncé hier une hausse de bénéfices au cours du troisième trimestre.

La société Silcorp a déclaré des profits nets de 5,3 millions au cours du trimestre, ce qui représente une hausse de 8 % par rapport aux 4,9 millions au cours de la même période en 1995. Le bénéfice par action est passé de 1,19 \$ l'année dernière à 1,28 \$, tandis que les ventes ont atteint un peu moins de 158 millions en comparaison de 155 millions l'année précédente. Après neuf mois, les revenus sont passés de 406 millions à 418 millions et le bénéfice net, de 5,7 millions à 5,9 millions.

La semaine dernière, Silcorp a rejeté une OPA de 68 millions présentée par Alimentation Couche-Tard, qui possède 314 dépanneurs, tous au Québec. Silcorp a soutenu que l'offre était trop basse et noté que ses profits sont en train de s'améliorer et que les actions de la compagnie se transigeaient bien

au-dessus des 16,50 \$ l'unité offerts par Couche-Tard. Couche-Tard rappelle ne pas avoir l'intention d'améliorer son offre, qui vient à échéance lundi.

Silcorp a déclaré hier que la progression de ses profits au cours du troisième trimestre résultait de gains de productivité, de l'augmentation de ses ventes et de meilleures marges de profit en Ontario et dans l'Ouest du Canada. La compagnie a baissé ses prix dans ses dépanneurs de l'Ouest au cours de l'année à la suite d'une concurrence féroce.

Silcorp a frôlé la faillite au début des années 1990, mais possède maintenant 500 dépanneurs en Ontario et dans l'Ouest, ainsi que 51 autres au Michigan, un marché dans lequel Couche-Tard veut effectuer une percée.

Silcorp, dont le siège social se trouve à Toronto, est légèrement plus petite que Becker Milk, également de Toronto, avec 540 dépanneurs environ. La société 7-Eleven, dont le siège social se trouve au Texas et qui est contrôlée par la compagnie Ito-Yokada du Japon, compte un peu moins de 500 dépanneurs au Canada.

Plus efficaces que la loi Helms-Burton

Un avocat américain avertit les compagnies canadiennes que des centaines de milliers de poursuites pourraient être intentées par d'anciens citoyens cubains

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Un avocat américain estime que les poursuites individuelles intentées par des Cubano-Américains contre les intérêts étrangers présents à Cuba entraîneront des conséquences plus importantes pour le Canada que les mesures punitives prévues dans la loi Helms-Burton.

Robert Muse a déclaré devant un comité des Communes, hier, que de 300 000 à 400 000 poursuites pourraient être intentées par d'anciens citoyens cubains cherchant à obtenir réparation pour l'expropriation de leurs biens par le régime de Fidel Castro.

M. Muse, de Washington, D.C., a fait remarquer que c'est surtout le sort réservé aux entreprises multinationales par la loi Helms-Burton qui a retenu l'attention. Il a donné en exemple la compagnie Sherritt In-

ternational, de Toronto, qui exploite des gisements miniers qui ont déjà été la propriété de citoyens américains.

Mais ce type de recours est limité, a-t-il indiqué.

Par contre, le gouvernement américain inciterait «de manière alarmante» les Cubano-Américains à entreprendre des poursuites, s'ils étaient citoyens de l'île au moment des expropriations.

Le droit international stipule que pour être en mesure d'intenter une poursuite, un individu devait au moment de l'expropriation être citoyen du pays appuyant la démarche judiciaire, dans ce cas les États-Unis.

La loi ne couvre pas les cas d'expropriation réalisée par un Etat contre ses propres citoyens, a relevé M. Muse.

Tant le Canada que les États-Unis reconnaissent ce principe de droit, a dit M. Muse, donc les Américains

violent le droit international de façon délibérée. «Je ne suis pas ici pour dénigrer ces poursuites (des Cubano-Américains), mais elles doivent être réglées à Cuba, pas au niveau international», a fait valoir M. Muse.

Environ un million de Cubains ont quitté l'île pour les États-Unis depuis les années 1960, a rappelé M. Muse aux députés étudiant un projet de loi visant à protéger les intérêts canadiens contre les effets de la loi Helms-Burton. «Il est impossible pour les compagnies étrangères de brasser des affaires à Cuba sans s'établir sur une propriété réclamée par ce million d'exilés.»

Selon l'avocat, les exilés qui ont été victimes d'expropriations «étaient surtout des gens riches qui possédaient la majorité des moyens de production dans l'île. Pratiquement toutes les propriétés à Cuba seraient faire l'objet d'une réclamation.»

Table rase

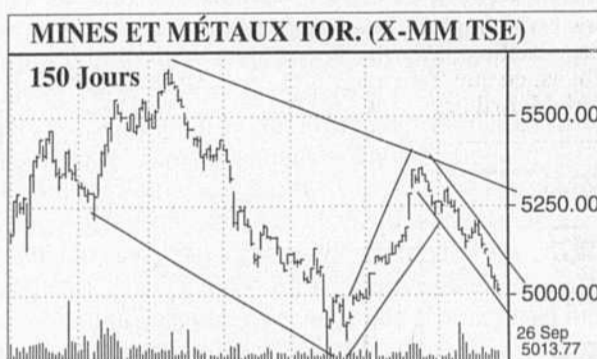
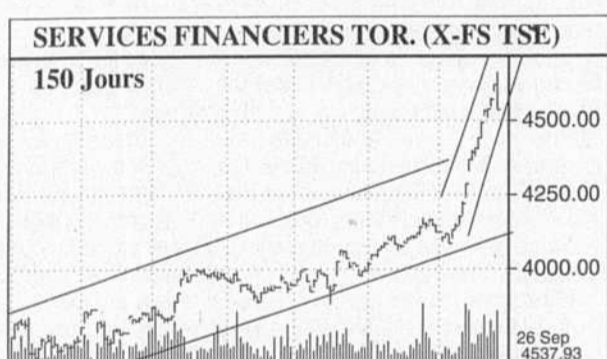
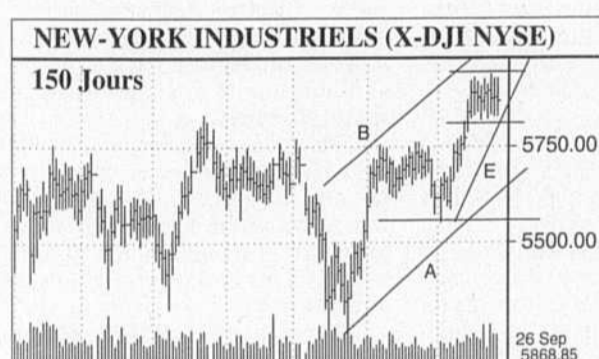


LE GÉANT informatique IBM dit vouloir aider les gens à se débarrasser de ce qui encombre leur table de travail. C'est semble-t-il l'idée qui a présidé à la conception de la nouvelle gamme d'ordinateurs du fabricant, la série Aptiva S, dont les lecteurs de disquette et de cédérom sont séparés du bloc contenant les principaux circuits intégrés. Au Canada, les appareils se vendront entre 4799 \$ and 6199 \$, écran compris, selon la taille de ce dernier.

SURFEZ LOGIQUE
Livres et logiciels à une seule adresse:
<http://www.logique.com>

ÉPILEPSIE
Plus de 300 000 Canadiens sont atteints d'épilepsie.
Appelez votre association locale.
ÉPILEPSIE CANADA

COUP D'ŒIL BOURSIER



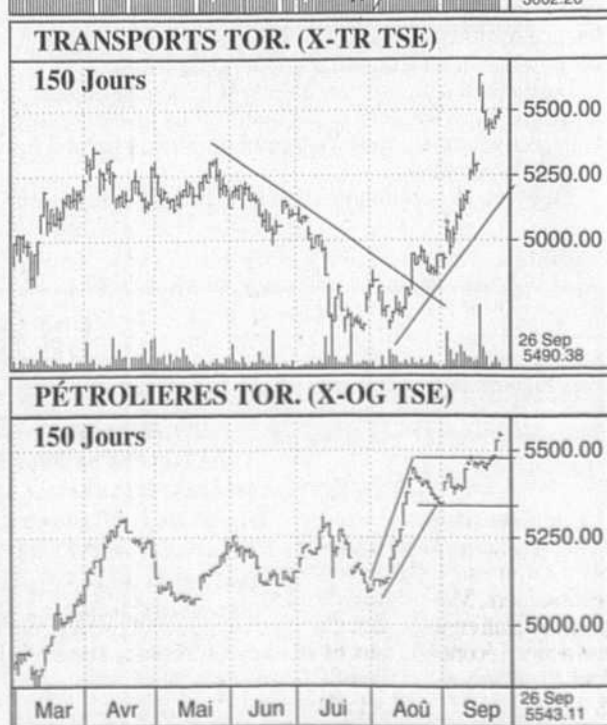
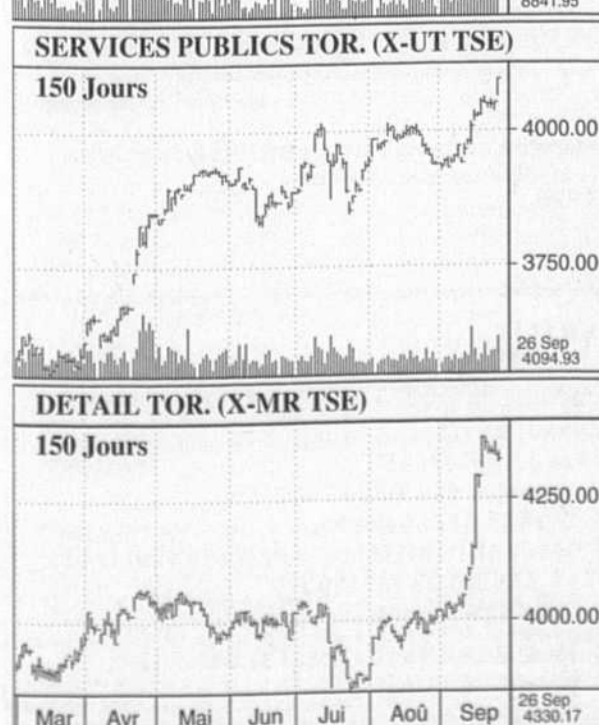
	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM:Indice du marché	21857	2614.28	-9.97	-0.4
XCB:Bancaire	11560	3448.95	-72.83	-2.1
XCO:Hydrocarbures	5002	2033.55	+2.36	0.1
XCM:Mines et métaux	5969	2958.93	-46.22	-1.5
XCF:Produits forestiers	754	2438.58	+6.64	0.3
XCI:Bien d'équipement	3076	2451.11	-1.21	-0.0
XCU:Services publics	3475	2310.02	+15.53	0.7



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE TORONTO				
TSE 35	23593	276.46	-0.93	-0.3
TSE 100		320.75	-1.37	-0.4
TSE 200		324.53	+0.06	0.0
TSE 300	57112	5304.62	-17.95	-0.3
Institutions financières	10532	4537.93	-84.00	-1.8
Mines et métaux	2968	5013.77	-24.89	-0.5
Pétrolières	13305	5543.11	+14.41	0.3
Industrielles	5970	3602.26	-1.48	-0.0
Aurifères	6453	11198.10	-250.62	-2.2
Pâtes et papiers	1013	4203.88	+3.86	0.1
Consommation	1805	8841.95	+137.26	1.6
Immobilières	1982	1668.85	+31.94	2.0
Transport	856	5490.38	+15.40	0.3
Pipelines	569	4427.04	-2.13	-0.0
Services publics	2855	4094.93	+43.22	1.1
Communications	1791	8901.28	+47.09	0.5
Ventes au détail	4878	4330.17	-9.03	-0.2
Sociétés de gestion	2129	6654.45	+1.47	0.0



	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
DENISON MINES LTD	4971	0.32	0.29	0.32	+0.02	6.7
CDN 88 ENERGY CP	4831	6.45	5.80	5.90	+0.30	5.4
PROVIGO INC	3380	6.40	6.10	6.25	-0.15	-2.3
ROYAL BANK OF CDA	2714	40.40	39.10	39.15	-0.55	-1.4
BK OF NOVA SCOTIA	2413	39.85	38.70	38.80	-0.50	-1.3
ST GENEVIEVE RES	2078	1.50	1.46	1.50	-0.02	-1.3
CRESTAR ENERGY	1899	26.75	26.20	26.20	-0.60	-2.2
ENCAL ENERGY LTD	1744	3.65	3.20	3.51	+0.41	13.2
TRIZEC CP LTD	1674	12.60	12.35	12.60	+0.25	2.0
BARRICK GOLD CP	1569	35.25	34.45	34.60	-1.30	-3.6



DECISION-PLUS
Séminaire d'information
Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.
Mardi le 29 octobre
740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210 19:00h
Réservez votre place :
(514)392-1366

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL						
DESJARDINS-LA A PR	2377	21.50	20.50	21.00	-0.50	-2.3
METHANEX CP	943	10.80	10.60	10.75	+0.15	1.4
DENISON MINES LTD	913	0.32	0.29	0.32	+0.02	6.7
CHESEBROUGH RES INC	810	2.50	1.96	2.05	-0.27	-11.6
QUEBECOR INC B	774	20.90	20.30	20.30	-0.20	-1.0
NATL BANK OF CDA	656	12.45	12.20	12.20	-0.15	-1.2
BEAU CDA EXPLOR	624	2.50	2.45	2.45	-0.05	-3.5
CDN OCCIDENTAL	556	22.00	21.90	21.90	-0.25	-1.2
TOR BK	540	29.20	27.60	27.65	-1.40	-4.8
CDN IMPERIAL BK	525	50.90	49.25	49.25	-0.95	-1.9

É D I T O R I A L

Un an plus tard, la clarté

Lise Bissonnette

Mieux que tous les débats référendaires, la décision du gouvernement du Canada de contester, en Cour suprême, le droit du Québec à déclarer unilatéralement son indépendance vient éclairer les Québécois sur leur situation réelle à l'intérieur du Canada. Le geste a une valeur pédagogique extraordinaire, qui sert directement la cause de la souveraineté. Il est stupéfiant que le gouvernement Chrétien ne semble pas avoir mesuré cet effet, forme et fond.

La forme de l'intervention d'Ottawa est, en soi, l'écho le plus clair qu'Ottawa ait fourni au «presque OUI» du référendum d'octobre 1995. Incapable de donner quelque suite un peu sérieuse aux promesses de «changement» proférées *in extremis* par le premier ministre canadien, le gouvernement choisit d'en sauter l'étape et de ne s'intéresser qu'aux termes d'une future sécession. Non seulement en admet-il ainsi la possibilité, ce qui aurait été impensable il y a quelques années, mais encore se trouve-t-il à reconnaître qu'il devra y avoir négociation «de manière ordonnée», pour reprendre les termes du ministre canadien de la Justice, Allan Rock, dans le discours qu'il prononçait hier aux Communes. L'offre de «partenariat», contenue à la question référendaire, ne disait pas autre chose. Les parties ne s'entendent certainement pas sur le «cadre juridique» de cette négociation mais le seul fait qu'Ottawa lui donne priorité indique le chemin parcouru depuis un an. Toute illusion sur une possibilité de réforme de la fédération est dissipée, remplacée par un bras de fer sur les conditions de l'accession à l'indépendance. Le fait qu'Ottawa se soit enfin extirpé du cirque de l'avocat Guy Bertrand pour s'adresser plus dignement à la Cour suprême donne encore plus de portée à son geste.

Quant au fond, la décision d'Ottawa est plus édifiante encore. Devant le plus haut tribunal du pays, en toute lumière, le gouvernement du Canada demandera aux juges de décréter que l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec ne peuvent «procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada», en vertu de la Constitution canadienne. Comme M. Rock l'avait expliqué lors du jugement Pidgeon dans l'affaire Bertrand, en août dernier, il plaidera que la sécession ne deviendrait possible qu'autorisée par un amendement constitutionnel, ratifié par toutes les législatures canadiennes, ce qu'il appelait hier de façon plus voilée «un processus mutuellement acceptable». Or il est clair que si la Cour suprême devait entériner cette théorie d'un droit de veto du reste du Canada sur une décision démocratique des Québécois, la démonstration serait explosive quant à l'illégitimité et l'immoralité de la Constitution adoptée en 1982. Elle dirait que le Canada a eu le droit, à l'époque, d'imposer aux Québécois un cadre constitutionnel sans leur consentement mais que ce même cadre constitutionnel, fruit d'un coup de force, oblige absolument le Québec à obtenir le consentement du Canada s'il veut en changer. En somme, le processus qui a «refondé» le Canada en 1982 n'avait pas à être «mutuellement acceptable» tant que le Québec le refusait, mais il devrait l'être désormais si le Canada refuse la décision du Québec.

Si ce «deux poids, deux mesures», désormais thème officielle du gouvernement fédéral, devait être retenu par la Cour suprême en réponse à la question qui lui est posée sur le cadre constitutionnel canadien, la position du Québec serait nettement rafferme en droit international, objet de la deuxième

question que M. Rock renvoie au plus haut tribunal. On sait que des juristes internationaux hésitent à reconnaître au Québec le droit à la sécession, qu'on estime lié à la persistance d'une situation coloniale. Dans la mesure où la Cour démontrerait que le Canada anglais détient en pratique un veto sur une décision collective des Québécois, le Québec pourrait certes arguer d'une domination qui se perpétue ou qui refait surface.

En somme, grâce aux bons services du gouvernement fédéral et de ses alliés du «plan B», les Québécois ont l'occasion de réexaminer en profondeur le contenu et les conséquences du cadre constitutionnel qui leur a été imposé en 1982. À l'époque, le gouvernement du Parti québécois, accablé par les résultats référendaires de 1980, affaibli par des dissensions internes, avait baissé les bras devant le nouvel ordre canadien et, sans l'accepter, avait fini par prendre «le beau risque» de tenter de le réparer, après 1984, en compagnie du gouvernement progressiste-conservateur de M. Mulroney. L'échec des réformes, que la décision fédérale vient de confirmer avec éclat, et l'interprétation qu'Ottawa fait du texte de 1982 comme d'un carcan, viennent éclairer de façon brutale le caractère vicié de l'opération qui a donné sa loi constitutive à un Canada «qui symbolise la tolérance et ce qu'il y a de plus noble

et bon dans la nature humaine», selon les hyperboles de M. Rock qui en abusait hier comme seuls les pharisiens se sentent obligés de le faire.

Aurait-il fallu que le gouvernement du Québec aille plaider sa cause devant la Cour suprême? Dans la mesure où Guy Bertrand n'était plus le maître de la ménagerie et que le contexte devenait plus civilisé, il était tentant de dire oui, ne serait-ce, encore une fois, que pour la valeur pédagogique du débat. Mais on peut comprendre aussi la réticence québécoise à légitimer les trois questions du renvoi, dont deux dépassent la compétence de la Cour suprême. Elles vont jusqu'à lui demander de statuer sur la portée du droit international, comme si l'avis des seuls juges canadiens était décisif en la matière. Il est bien évident qu'il s'agit là, plutôt que d'une quête d'éclairage sur des questions de droit, d'une tentative de conditionnement de l'opinion québécoise et canadienne, tout comme le sont les «audiences» sur le séparatisme québécois qu'on suscite aujourd'hui aux États-Unis et à l'étranger. Vaut probablement mieux, pour le gouvernement du Québec, laisser ces opérations politiques déguisées en débats juridiques se dérouler sans son concours, tout en les surveillant de près.

Depuis que le mouvement souverainiste a pris forme politique, il n'a cessé de croître en s'appuyant sur les raidissements successifs du Canada. Seule l'incapacité chronique de Jean Chrétien de comprendre quoi que ce soit à la dynamique de sa propre patrie peut expliquer qu'il suive aujourd'hui les stratégies de la politique du pire, et vienne appuyer encore plus sur le ressort de la rupture. Le voilà revenu en «mode Meech», incapable de dire autre chose que NON, sur le point de livrer aux Québécois un autre moment de désillusion et de vérité à la fois. De ceux qui paveraient la voie à un autre référendum.

L E T T R E S

Tolérance laïciste

Pour mes 18 ans, il y a 27 ans, j'ai commencé à lire *Le Devoir*. Les colonnes que Normand Baillargeon y a signées le 16 septembre me rebutent. Quand je veux me piquer de sarcasme et de cynisme, c'est *Le Canard enchaîné* que j'achète, pas *Le Devoir*.

Mon père ne machait pas ses mots contre les curés et les religieuses, mais il avait la décence — et l'éducation d'une troisième année primaire — de les déjecter en privé! M. Baillargeon a droit à ses états d'âme face à la venue du pape en France; il aurait pu les étaler avec la modération de l'autre Normand, M. Cazalès, qui livre aussi ses réactions dans le même *Devoir*. Si ces colonnes illustrent la vertu d'une laïcité qui génère la tolérance et l'ouverture, c'est raté! Pascal annonçait déjà: «Qui veut faire l'ange fait la bête!»

Rénel Dufour
Rouyn-Noranda, 16 septembre 1996

Qualificatifs inacceptables

La chronique de Normand Baillargeon (*Le Devoir*, 16 septembre 1996) contient des propos inacceptables à l'endroit de Jean-Paul II et du cardinal Lustiger de Paris. Pour débattre du voyage du pape en France, point n'était besoin de le surnommer «Popaul» et «Jay Pee», ni de traiter l'archevêque de Paris de «vieille ordure». Ces qualificatifs sont inacceptables parce qu'ils contreviennent à une valeur sur laquelle nous fondons nos rapports sociaux: la dignité de la personne. Au point que nos chartes l'ont inscrite au rang des droits fondamentaux. *Le Devoir*, dont je connais bien l'éthique, aurait-il oublié de lui rappeler cela avant de le publier?

Jean-Pierre Proulx
Université de Montréal
Montréal, 18 septembre 1996

Qui mange du pape...

Comment a-t-on pu publier dans *Le Devoir* l'odieuse et grossier article de Normand Baillargeon à propos de la visite du pape en France?

Qu'on ne vienne plus parler de la fidélité aux principes du fondateur quand on sait à quel point Henri Bourassa était dévoué au pape et à la papauté.

M. Baillargeon est bien libre de penser ce qu'il veut des voyages du pape, mais il n'a pas le droit d'insulter un personnage aussi vénérable par sa fonction que vénéré pour sa personnalité, même par ceux qui ne sont pas ses disciples.

Et quel affront pour un grand nombre de lecteurs du *Devoir*. J'ai failli, non sans douleur, renoncer à mon abonnement au journal. La «précision» du rédacteur en chef m'a rassuré.

Ce n'est tout de même pas ce que je lui souhaite.

Anne Bourassa
Outremont, 19 septembre 1996

Compressions ou réformes?

La production immédiate ou prochaine de biens d'un pays constitue son crédit national — actuellement monnayé à son profit par le système bancaire lui-même.

L'enquête parlementaire de 1933 sur les banques le confirme nettement.

Au cours de la crise des années 30, le public réclamait à grands cris la démocratisation du système.

Pour apaiser l'opinion, le gouvernement d'alors a créé cette coquille vide qu'est la Banque du Canada — sans

réforme de base véritable — renforçant plutôt la camisole de force financière du cartel bancaire.

Et voilà le maître virtuel du pays sur sa montagne de créances, la fourche à la main — les compressions — au milieu d'une abondance toujours croissante.

Certes, les mesures sociales amortissent-elles le choc, mais la détresse s'étend déjà lorsque les termes du Parlement parlent de rationalisation en ignorant crassement les vraies réformes à faire dans le système financier.

Seule une opinion publique éclairée et agissante forcera l'État à l'action et si nos grandes institutions du savoir tiennent la lumière sous le boisseau, il y a pourtant quelques personnages d'expérience politique et de courage pour réclamer de nouveau des réformes fondamentales.

Remarquons parmi eux, Yves Séguin, qui après avoir quitté un poste prestigieux au gouvernement du Québec où il se voyait emmuré, s'est lancé dans un travail soutenu d'information à contre-courant.

Nous avons aussi Paul Hellyer, cet ex-ministre de la Défense qui n'hésite pas à souligner que les gouvernements se traînent mirésablement d'une crise financière à l'autre après avoir activé le système au maximum lors de la guerre de 39-45.

Le livre qu'il a écrit sur le sujet a été présenté sommairement il y a quelques mois par le journaliste Maurice Jannard.

Peu nombreux sont les politiciens qui ont décidé de vivre leur retraite pour un idéal; ils nous rappellent cette phrase célèbre de Churchill, que je cite de mémoire: «Jamais tant de personnes ne devront autant à si peu.»

Adrien Gingras
Brossard, 18 septembre 1996

INVITATION À DANSER...



O P I N I O N

Idéologie et horizon bloqué

MICHEL MALETTE

Intervenant communautaire et professeur de français

A la suite du texte de Pierre Falardeau intitulé «La pensée pratique» paru dans *Le Devoir* du 3 septembre dernier, il serait pertinent de questionner les discours intellectuels qui se prennent pour de la pensée.

Les écrits intellectuels qui tournent autour d'une idéologie (nationaliste ou autre) ne manipulent que des idées liées à leur parti pris et à leurs opinions préconçues et réactives. M. Falardeau traite Pierre Milot de kangourou intellectuel au discours méli-mélo mais il ne voit pas sa propre démarche marécageuse qui procède de l'éclectisme.

Pour lui, mêlant Ho Chi Minh, grollisme et épistémologie, seul est valable ce qui fait la promotion de l'indépendantisme ou de la québécoïtude sans trop savoir qu'il y a beaucoup de croyances et de concepts momifiés des années 1960-70 qui servent à cette promotion.

Toute idéologie est électorale et engendre la fausse conscience. Qui plus est, elle est l'ennemie de la pensée et la critique critique, toujours rivée à ce qu'elle veut critiquer, n'avance pas à grand-chose.

Elle a plutôt tendance, comme trop de télévision ou de vidéos, à agiter et à endormir les masses. Les idéologies sont devenues moribondes mais, ici au Québec, il y a encore deux «ismes» majeurs qui perdurent à cause de certaines conceptions rigides, à savoir le fédéralisme et le souverainisme.

Tous deux sont de plus en plus étouffants et illusoire et masquent un possible arrangement confédératif pour ensuite voir aux vrais enjeux et à notre devenir. Il faut commencer à dénoncer ce qui ne constitue pas une issue. Les querelles et les dépenses d'argent, de salive et d'encre

pour savoir si le Québec doit faire partie ou non de l'ensemble canadien sont de plus en plus stériles et déphasées à l'aube de l'ère planétaire. Le différend Canada-Québec mérite d'être réglé par delà les idées fixes et l'intégrisme idéologique. Les idéologies, les «ismes», empêchent de voir et de penser.

De plus, elles sont réductrices et travestissent tout ce qui est et tout ce qui se fait. M. Falardeau parle de Gandhi dans son texte mais il faudrait se rappeler que ce dernier a parlé de la pertinence de «mesurer toute la beauté du compromis».

L'inconscience politique semble se généraliser. La politique est à la fois hypertrophiée et en déclin. Elle s'est cristallisée en État gestionnaire.

À l'ère de la mondialisation et de la technologie qui conditionne presque tout sur une planète unifiée, la politique est devenue affaire d'administration publique et elle est écrasée par l'organisation bureaucratique. Gouvernée elle-même par la technique et liée aux intérêts économiques, la politique moribonde et minée ne peut plus ouvrir un horizon.

On ne le voit pas mais le Québec avance vers un horizon bloqué. Il est clair que nous manquons d'air et d'horizon vivifiant. La culture (en fait les affaires culturelles) est complètement désignée dans une civilisation de spectacles et de festivals où l'on s'amuse tristement ou débilement.

Le désenchantement est à l'ordre du jour et l'insatisfaction s'accroît. La platitude, l'épuisement et la fatigue se profilent devant nous.

Plusieurs sont à bout de souffle et on continue comme si tout était normal. À l'aube du III^e millénaire, le Québec pourra-t-il, par delà la suffisance, l'ethnocentrisme et le personno-centrisme, accéder à un renouvellement et ouvrir un horizon?

Une adaptation souple s'impose. L'existence d'un peuple transcende les partis politiques trop souvent étri-

qués et les questions de formes politico-administratives d'un État.

Le monde a aussi trop tendance à être réduit à un ensemble de problèmes pratiques à gérer techniquement et bureaucratiquement pendant que l'homme moderne a tendance lui-même à banaliser. Tout changement social et toute amorce de renouveau passent surtout par un changement des mentalités et une ouverture au monde multidimensionnel.

Dans *Humain, trop humain*, Nietzsche écrit que ce n'est pas surtout et avant tout «en changeant les institutions que l'on augmentera le bonheur sur terre, mais en éliminant le tempérament sombre, débile, songe-creux, felleux». Nous sommes avant tout des hommes et des femmes planétaires qui ont à défier et à préparer l'avenir malgré les forces de la désignification et de la banalisation. Cet enjeu, que nous avons à assumer, ne pourra pas être déifié par le «chialage» abstrait et par le jésuitisme idéologique semant grisaille et confusion et oubliant le mot de Rimbaud qui disait que «la vraie vie est absente».

Même si le prosaïque, le crétinisme et les points de vue utilitaires ont pris le dessus dans une civilisation marquée par le vide et l'encombrement, le temps semble propice pour penser et expérimenter une ouverture.

Malgré la morosité et la stagnation, tout n'est pas noir car le monde est aussi coloré et le jeu de la vie continue même si notre avancée devient problématique face aux nouveaux enjeux.

Ainsi, la pensée questionnante et la lucidité importent plus que les querelles de points de vue idéologiques qui sentent le mois. Le temps des slogans et des idées fixes est à dépasser.

Cela s'avère indispensable pour ouvrir un horizon et des perspectives à notre devenir et pour se préparer à sortir du XX^e siècle.

À P R O P O S

... d'autocotisation et de travail au noir

Le régime fiscal repose sur l'autocotisation, c'est-à-dire qu'il appartient à chacun des contribuables (individus et sociétés) de fournir les renseignements nécessaires concernant leurs revenus et leurs déductions, d'effectuer les prélèvements d'impôts et de taxes prévus aux lois fiscales et de verser leur part d'impôts et de taxes.

Les activités au noir, en affectant le lien de confiance entre les contribuables et les institutions gouvernementales, remettent en cause l'intégrité du régime fiscal fondé sur l'autocotisation.

En effet, plus l'économie au noir prend de l'ampleur,

plus les individus sont tentés de déroger à leurs devoirs fiscaux en adoptant l'attitude du «tout le monde le fait, fais-le donc».

Cela amène notamment le gouvernement à exiger plus d'informations des contribuables et à resserrer les mesures de contrôle, d'où l'alourdissement de la tâche et des coûts pour les gouvernements, les individus et les entreprises.

Fiscalité et financement des services publics
Gouvernement du Québec
1996

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Pour des États généraux sur la culture régionale

Il faut faire en sorte que notre jeunesse puisse rester dans le pays de sa naissance au lieu de laisser les régions aux vieillards

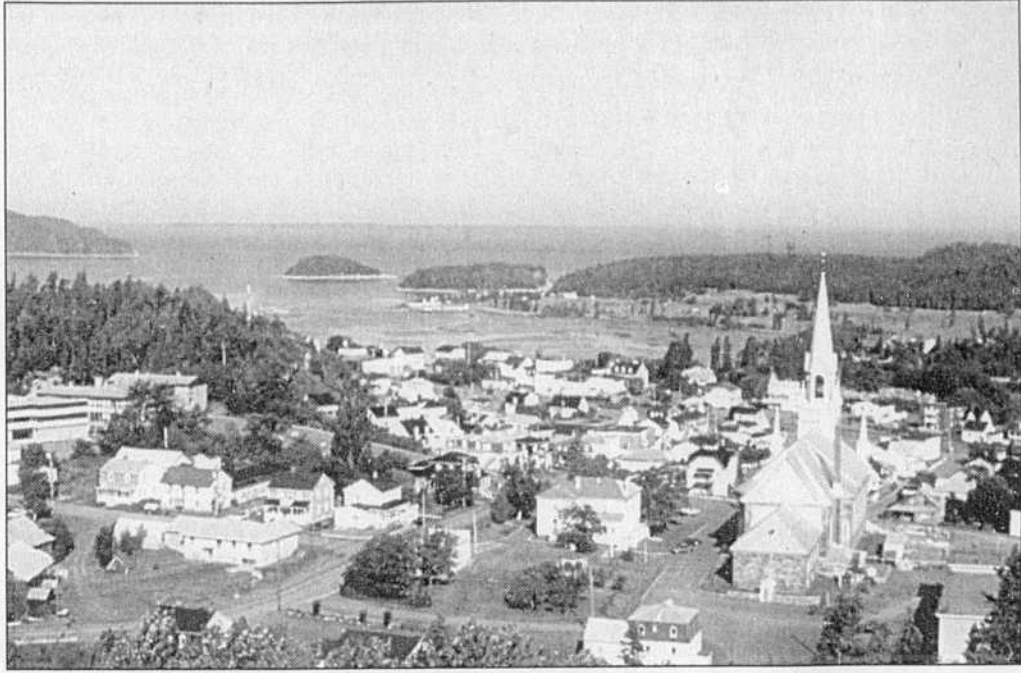
VICTOR-LÉVY BEAULIEU
Écrivain et éditeur

Allocution présentée au 1^{er} rendez-vous des acteurs du développement local en milieu rural à Saint-Germain-de-Kamouraska du 19 au 22 septembre 1996

Dans *L'Histoire du Bas-Saint-Laurent*, un ouvrage essentiel malheureusement trop peu lu, Jean-Charles Fortin, Antonio Le Chasseur et leurs collaborateurs ont démontré magistralement pour-

quoi notre région a toujours été la pauvre parente de toute la société québécoise, et cela depuis les débuts mêmes de la colonisation du pays. Ils y ont surtout démontré que le Bas-Saint-Laurent n'a tout le temps été considéré que comme une voie de passage reliant Québec à la Gaspésie, d'où le peu d'intérêt qu'on lui a traditionnellement accordé, aussi bien culturellement qu'économiquement. Comme première conséquence, cela a retardé l'écllosion d'un sens de l'appartenance véritablement bas-laurentien comme c'est le cas au Saguenay-Lac-Saint-Jean, par exemple. Dans le Bas-Saint-Laurent, nous ne pouvons pas encore parler de culture régionale authentique: une culture régionale authentique existe quand elle s'inscrit dans la quotidienneté même des choses et qu'elle est assumée à tous les niveaux par ceux-là mêmes qui en constituent le tissu social. Nous n'en sommes évidemment pas encore là dans le Bas-Saint-Laurent: comme nous commençons à peine à redécouvrir notre région, c'est dans l'ordre de la loi générale des sociétés qu'on ne sache pas trop quoi en dire et quoi en faire.

J'ai été membre de la Commission québécoise sur l'avenir du Québec. En tant que commissaire, j'ai lu et entendu quelque 600 mémoires d'organismes et d'individus œuvrant dans le Bas-Saint-Laurent, j'ai discuté avec les préfets des MRC, les



Une vue du Bic, dans la région du Bas-Saint-Laurent. À droite, l'auteur (au centre) devant la maison culturelle qui porte son nom à Trois-Pistoles, en compagnie de Gilles Pelletier, François Gratton et Richard Cimon.

maires, les conseillers municipaux et les associations syndicales et communautaires. A tous, j'ai posé cette question: «Dans la perspective que le gouvernement aille de l'avant dans son projet de décentralisation et de régionalisation, quels sont, sur le plan culturel, les pouvoirs que vous entendez assumer?» Personne n'a pu répondre à cette question, sous le prétexte que l'urgence devait aller aux choses économiques. Pourtant, ce n'est pas l'économie qui est le nerf de la guerre existentielle mais la culture. Nous nageons dans la déliquescence sociale parce que nous ne nous en sommes pas rendus compte. Nous sommes des êtres culturels. Nous ne faisons pas que manger et déféquer, nous pensons aussi.

Dans la perspective de l'avenir du monde régional et rural, il faudrait qu'on remette au premier rang de nos interrogations ce que nous entendons faire culturellement. Il faudrait convoquer des États généraux sur la culture régionale et rurale et, plutôt qu'un sommet économique, en exiger un qui soit avant tout porteur de culture. Comme vous savez, l'avenir apparaît, si j'en juge par les statistiques qui nous sont déjà accessibles, plutôt

désespérant pour le Bas-Saint-Laurent: on prévoit que d'ici une vingtaine d'années à peine, la population du Bas-Saint-Laurent comptera 120 000 habitants, que les jeunes de moins de 25 ans ne représenteront que 10 000 citoyens alors que les gens âgés de plus de 60 ans constitueront plus de la moitié de ceux qui vivront dans notre région. Si cette tendance devait se maintenir, je n'ose pas imaginer vers quel avenir nous nous en allons: des conseils de MRC, des conseils de ville, des conseils de fabrique et des conseils d'organismes contrôlés majoritairement par des vieillards, ce qui commence à être le cas partout dans le Bas-Saint-Laurent, ça ne me paraît pas être de bon augure pour l'avenir du monde régional et rural. À 60 ans, on pense généralement à son petit bas de laine, à ses maladies et au rapetissement obligé de son propre monde. Quand on a vécu de plus toute sa vie sans s'interroger sur sa propre culture, est-ce possible de commencer véritablement à le faire à 60 ans? Je ne le crois malheureusement pas.

Aussi, comme première politique, nous devrions faire en sorte que notre jeunesse puisse rester dans le pays de sa naissance. Il s'agit d'abord d'un acte culturel qui commence à la maison et

à l'école: comment voulez-vous qu'un enfant ait le sentiment d'appartenir à sa collectivité quand on ne lui parle jamais des écrivains qui ont œuvré et œuvrent dans son milieu, des musiciens, des chansonniers, des peintres et des sculpteurs qui y vivent, souvent noyés dans leur anonymat? Tout notre enseignement régional devrait être réformé dans le sens de cette perspective. Après, il serait sans doute plus facile de faire en sorte que notre jeunesse ne déserte pas définitivement son coin de pays une fois ses études terminées.

Il devrait y avoir dans toutes les grandes villes d'enseignement au Québec des maisons du Bas-Saint-Laurent dans lesquelles notre jeunesse pourrait vivre, discuter et bonifier son sentiment d'appartenance à la région. Parallèlement à ces maisons du Bas-Saint-Laurent, on devrait établir dans notre région même des bureaux permanents dont le but serait de faire le lien entre notre jeunesse étudiante en exil et les entrepreneurs régionaux pour qu'on puisse créer un réseau d'embauche révolutionnaire dans sa

conception et efficace dans ses réalisations. Ainsi, notre région ne se viderait-elle plus de ses forces vives.

À mon avis, il ne peut pas y avoir d'avenir pour notre société rurale et régionale si on ne stoppe pas sa décroissance démographique et le vieillissement alarmant de sa population: la culture, c'est d'abord l'occupation d'un territoire par sa jeunesse même, par les rêves qu'elle porte, par les besoins qu'elle comble, par les désirs qu'elle satisfait. Comme j'ai dit, ça commence à la maison et à l'école. Mais avons-nous encore des maisons et avons-nous encore des écoles? Comme ça ne me paraît pas l'évidence même, c'est pour quoi l'idée de convoquer des États généraux sur la culture régionale et rurale me paraît être le premier pas que l'on devrait faire si on tient vraiment à changer de fond en comble une société qui, autrement, va sombrer dans la sénilité.

Une égalité de carton-pâte

Les programmes de discrimination positive n'ont la valeur que leur accordent ceux qui décident

ANNIE CHÉLIN
Montréal

À l'heure où l'équité salariale a bien du mal à se frayer un chemin, chacun a pu se rendre compte, au fil des articles de ces derniers mois, que ce que l'on appelle la «discrimination positive» est de plus en plus prise à partie. Dans un article paru dans *Le Devoir* le mercredi 21 août, Jean Luc Mouget met directement en cause certaines décisions institutionnelles s'en réclamant.

J'aimerais soumettre aux lecteurs du *Devoir* un autre exemple impliquant la discrimination positive. Pour ne pas les laisser sur l'impression que les candidats aux postes de professeurs dans les universités sont les pauvres victimes d'un système pervers qui favorisent les femmes. Mon exemple, bien réel, s'inscrit lui aussi, dans le milieu universitaire. M. Mouget a parlé de l'université X. Situons ce nouvel exemple dans l'université Y et parlons du module a.

Il y a quelque temps, dans ce module a, les femmes représentaient un gros 11,76 % de l'ensemble de l'effectif des professeurs. Il y a dans l'université Y, contrairement à l'université X, un très officiel «programme d'accès à l'égalité pour les femmes» (qui énonce les principes d'action pour mettre en pratique la «discrimination positive») enclenché dans la convention collective des professeurs avec Comité paritaire sur l'accès à l'égalité et *tutti quanti*.... Retenez bien cette particularité car elle vaut son pesant d'or pour la suite des événements. À l'université X, l'administration exerçait, semble-t-il, des pressions auprès de l'assemblée départementale pour faire admettre des candidatures féminines. Dans l'université Y, il était clamé haut et fort, comme un principe sacré sinon divin, que l'assemblée départementale était souveraine. Totalement souveraine! Le pouvoir que ces messieurs représentaient en si grand nombre, exerçaient sans vergogne pour sélectionner les futurs professeurs, avait pour effet de reproduire le cycle infernal de sous-représentativité des femmes dans le module. Et ceci avec la bénédiction de l'administration et du syndicat devenus soudainement sourds et muets. Souveraineté de l'assemblée départementale oblige? Malgré l'existence de ce qui est si joliment appelé «programme d'accès à l'égalité pour les femmes»! Qui ne donne, dans ce module, qu'un article postiche, qu'une égalité de carton-pâte.

Ces «programmes d'accès à l'égalité pour les femmes», les institutions peuvent en disposer comme elles le veulent. Elles peuvent les appliquer sans discernement même quand ils n'existent pas, c'est ce qu'avance M. Mouget. Elles peuvent, quand ils existent et que cela fait leur affaire, les appliquer avec tout l'art de la rectitude politique; ils deviennent alors aussi inefficaces qu'inutiles. Plus encore: le ver est dans la pomme, mais la pomme est belle et lisse! Quand, d'un côté, ils sont utilisés avec un zèle excessif et que de l'autre, ils sont traités avec une «insoutenable légèreté», nous glissons collectivement vers des dérives mortelles.

«Pour» ou «contre» la discrimination positive? «Avec» ou «sans» programmes d'accès à l'égalité pour les femmes? Peu importe la carène du bateau, la route qu'il prend dépend de qui tient le gouvernail et de comment celui-ci est tenu. Dans nos paradoxales démocraties postmodernes, rendons-nous à l'évidence que nonobstant la loi, la place des femmes partout, dans tous les lieux de pouvoir et à tous les niveaux, dépend encore de qui exerce le pouvoir et de comment celui-ci est exercé, de qui exécute les lois et de comment elles sont exécutées!

L'Église est contre la peine de mort

La SSJB de Sherbrooke ne peut se réclamer de l'Église catholique pour demander le rétablissement de la peine capitale

ANDRÉ CASTONGUAY
Curé de la paroisse de Saint-Philémon

Le 28 août dernier, veille de la fête du martyr de saint Jean Baptiste, la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke a décidé de s'engager à fond dans une pétition pour le retour de la peine de mort. Ce ne sont pas les 12 000 membres qui ont voté dans ce sens, mais les 17 membres du conseil d'administration et, précédemment lors du congrès de Disraeli, quelque 150 personnes. Cela représente à peine 1 % des membres. Cependant, le conseil d'administration se croit autorisé à parler au nom de tous. Ce qui surprend davantage, c'est le fait que la Société Saint-Jean-Baptiste s'engage dans le rétablissement de la peine de mort, soi-disant avec l'appui et au nom de l'Église. Pour ce faire, M. Marcel Bureau cite un passage du *Catéchisme de l'Église catholique* dans lequel il est affirmé que la société peut se protéger contre les crimes «sans exclure dans des cas d'une extrême gravité la peine de mort».

Les membres du conseil d'administration ont sans doute voté de bonne foi. Mais manifestement, ils manquent d'information. L'Église, le pape et les évêques ne sont pas favorables à la peine de mort. C'est tout le contraire qui est vrai. De toute évidence, on comprend mal le *Catéchisme de l'Église catholique*. Celui-ci ne veut pas appuyer la peine de mort, mais en ar-

river à l'abolir de plus en plus là où elle existe encore.

En 1991, les évêques de France se sont exprimés contre la peine de mort. Nous lisons en effet dans le *Catéchisme pour adultes*: «Pour des raisons diverses, beaucoup de pays ont aboli la peine de mort. Le chrétien ne peut que se réjouir de voir ainsi se développer le sens du respect absolu de la vie. Cependant, la justice doit être assurée et la société protégée. Mais, quels que soient ses crimes, une personne humaine reste un enfant de Dieu que l'on doit respecter comme tel. L'espérance chrétienne croit toujours l'homme capable de s'amender.» (Les évêques de France, *Catéchisme pour les adultes*, n° 588.)

Le pape Jean-Paul II lui-même affirme son opposition à la peine de mort dans son encyclique *Evangelium vitae*, en date du 25 mars 1995. Il parle, comme le *Catéchisme de l'Église catholique* de cas «d'extrême nécessité», mais pour nous dire qu'ils sont très rares, sinon inexistant. «Dans cette perspective, se situe aussi la question de la peine de mort, à propos de laquelle on enregistre, dans l'Église comme dans la société civile, une tendance croissante à en réclamer une application très limitée voire même une totale abolition.» Il affirme que les finalités de la protection contre le crime «ne doivent pas conduire à la mesure extrême de la suppression du coupable, si ce n'est

qu'en cas de nécessité absolue, lorsque la défense de la société ne peut être possible autrement. Aujourd'hui, cependant, à la suite d'une organisation toujours plus efficiente de l'institution pénale, ces cas sont désormais assez rares, si non même pratiquement inexistant.» (Jean-Paul II, «La valeur et l'inviolabilité de la vie humaine», *La documentation catholique*, 16 avril 1995, n° 2114, p. 380, n° 56.) Selon Jean-Paul II, on doit porter un très grand respect à toute vie, «même de celle du coupable et de l'injuste agresseur» (n° 57).

Si un des rédacteurs du *Catéchisme de l'Église catholique* nous dit que celui-ci veut en arriver à faire abolir partout la peine de mort, si le pape Jean-Paul II nous dit que les «cas extrêmes» sont à toute fin utile «inexistants», je ne vois pas comment, au nom de l'Église, on peut réclamer le retour de la peine de mort.

Promouvoir le retour de la peine de mort, c'est aller contre la pensée de l'Église. C'est aussi contraire à l'Évangile. Le conseil d'administration de la Société Saint-Jean-Baptiste est de toute évidence bien mal informé de la pensée de l'Église sur cette question.

Lors de l'exécution capitale de Robert Harris, le 22 avril 1992, en Californie, des protestations se sont levées de partout. Parmi celles-ci, l'on retrouve celles de mère Teresa et des archevêques de San Francisco et de Los Angeles. Le Vatican a lui aussi

protesté. Pour Radio-Vatican, «la peine de mort est pour la société une manière très primitive de se faire justice»; quant à *Osservatore Romano*, le quotidien du Saint-Siège, il a dénoncé, le 23 avril, «la barbarie de l'exécution et la cruauté d'une agonie inhumaine».

En fait, ce n'est par par la violence que l'on résout la violence. Jean-Paul II nous invite à contrer la culture de la violence et à nous engager résolument dans le sens de la vie

sous toutes ses formes d'expression. Les évêques américains expriment bien ce contre-témoignage de la violence pour enrayer la violence. «Notre société envisage des mesures violentes pour traiter certains problèmes sociaux les plus difficiles (...) Nous nous tournons tragiquement vers la violence à la recherche de réponses rapides et faciles à des problèmes humains complexes (...) La violence n'est pas une solution; elle est le signe le plus évident de nos échecs. Nous sommes en train de perdre le respect de la vie humaine. Comment apprendrions-nous aux jeunes à contenir leur violence si nous la préconisons comme la solution à nos problèmes sociaux? Nous ne pouvons enseigner que le meurtre est mauvais si nous tuons (...) Ce cycle de la violence nous diminue tous, en particulier nos enfants (...)»

La Société Saint-Jean-Baptiste ferait œuvre plus évangélique et plus effica-

ce en se joignant à M. Marcel Bolduc et la Fondation Isabelle Bolduc. Je suis aussi convaincu, et les citations d'évêques abondent en ce sens, qu'il faut travailler à établir des conditions d'incarcération plus efficaces. Il faut revoir l'application des libérations conditionnelles. Il faut plus qu'incarcérer: il faut travailler à la réhabilitation et à la réinsertion sociale des criminels qu'ils aient tué ou non. Il faut rechercher les causes de la violence,

les enrayer et travailler à cultiver la vie et le respect. Il faut travailler avec toute son énergie à aider les personnes victimes de crimes. Comme l'exprimait bien M. Bolduc, père de Isabelle, tuer les assassins de sa fille ne la ramènera pas à la vie. Tuer l'assassin ne rend pas justice mais ne fait qu'exercer une vengeance. Tuer rendrait justice si cela conduisait à réparer le tort en rendant la vie à Isabelle. De toute évidence, ce ne sera pas le cas.

La famille d'Isabelle Bolduc a besoin de beaucoup de compassion et de soutien. En solidarité avec la Fondation Isabelle Bolduc, la Société Saint-Jean-Baptiste pourrait entraîner, avec elle d'autres organismes, non dans le cercle infernal et inefficace de la violence, mais dans l'engagement pour la vie: la vie de la personne humaine cachée derrière les masques d'une vie devenue criminelle, et la vie blessée des personnes victimes de violence.

Une personne humaine reste un enfant de Dieu que l'on doit respecter comme tel

La peine de mort est une manière très primitive de se faire justice

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charvier, Jean Dion, Louis-Gilles Franceeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut, Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (directeurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivères, Louise Leduc, Jean-Pierre Legendre, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Claude Lévesque, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramière (adjointe au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélière (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lessage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commissaires); La documentation: Gilles Paré (directeur), Jacques A. Nadeau, Guy-Laine Ouellet, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Sylvie Laporte, Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guy-Laine Ouellet, Michelle Ronelland (publicitaires); Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président), LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



PHOTO AP

DES SOLDATS CHINOIS passent devant une lanterne géante installée sur la place Tiananmen, à Pékin, en prévision des célébrations de la fête nationale du 1^{er} octobre. Sur la lanterne sont affichées des photos de Hong-Kong.

EN BREF

Éclipse totale de la Lune

(Le Devoir) — La dernière éclipse totale de la Lune pour le présent siècle a eu lieu hier. L'ombre de la Terre a glissé graduellement sur la surface de la Lune, bloquant à un certain point toute la lumière émanant du Soleil. Il s'agissait d'un événement rare, fort couru par les astronomes amateurs et professionnels puisque la prochaine éclipse totale de la Lune n'aura pas lieu avant le 20 janvier 2000. La planète Saturne, brillante, se trouvait au-dessous de la Lune, une première depuis 1968. La dernière éclipse lunaire totale visible en Amérique du Nord avait eu lieu au printemps dernier. Il est assez rare qu'un tel phénomène se produise dans un intervalle de temps aussi court.

Embrasser n'est pas jouer

Lexington, Caroline du Nord (AP) — Aux États-Unis, embrasser n'est pas jouer. C'est ce que Jonathan Prevette, un écolier de six ans, vient d'apprendre à ses dépens. Son crime? Avoir embrassé une petite camarade de classe sur la joue! L'histoire s'arrêterait là si les parents de Jonathan, outrés par la décision de l'école d'exclure leur fils pendant une journée et de le priver d'une «fête de la crème glacée», n'avaient alerté la presse. Le gamin a pu se défendre sur toutes les chaînes américaines: s'il a trouvé bon de faire la bise à une petite copine, c'est tout simplement parce qu'il «l'aimait» et qu'ils étaient «amis». Jackie Prevette, la mère de Jonathan, a déclaré: «Il n'est pas normal qu'il concerne des enfants âgés de huit ans ou moins qui ne connaissent même pas la signification du mot «sexualité».

DEMAIN

Bernar Hébert n'est pas comme les autres

Il s'inspire davantage de la danse et du théâtre que des prouesses de la caméra. Bernar Hébert, 35 ans, tranche sur une relève cinématographique québécoise nourrie de seule technique. Il sera question de son plus récent film, *Nuit de déluge*, demain à la une du cahier des Arts. L'écrivain Sergio Kokis, partagé entre la science, la peinture et la littérature, se retrouvera dans le cahier Livres. Il se dit à la fois agacé et troublé par son succès, vivant délibérément sur la corde raide. Un cahier spécial est enfin consacré aux neuvièmes Entretiens Jacques Cartier, prétexte au rassemblement des grands esprits, que ce soit sur la scène politique, économique, culturelle ou universitaire.



Bernar Hébert

rassemblement des grands esprits, que ce soit sur la scène politique, économique, culturelle ou universitaire.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)
Avis publics (514) 985-3344
Petites annonces (514) 985-3344

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division des Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

OTTAWA

Ottawa a peur de perdre le prochain référendum, dit le Bloc

SUITE DE LA PAGE 1

te-t-il un droit à l'autodétermination qui procurerait à l'Assemblée nationale, la législature ou le gouvernement du Québec le droit de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada?

• Lequel du droit interne ou du droit international aurait préséance au Canada dans l'éventualité d'un conflit entre eux quant au droit de l'Assemblée nationale, de la législature ou du gouvernement du Québec de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada?

Ces questions reprennent presque intégralement les points soulevés par le juge Robert Pidgeon, de la Cour supérieure du Québec, dans la cause Bertrand. Mais contrairement à Me Guy Bertrand, Ottawa dit reconnaître aux Québécois le droit de se prononcer sur leur avenir. Le ministre a toutefois souligné qu'un référendum ne pouvait entraîner, par lui-même, un changement juridique.

«L'enjeu n'est pas de savoir si un pays démocratique comme le Canada peut retenir une population contre son gré; bien sûr que non. L'enjeu vient de la prétention erronée du gouvernement du Québec selon laquelle il pourrait, seul et de façon unilatérale, décider du processus pouvant mener à la sécession et en changer à volonté selon ses intérêts politiques à court terme», a dit Allan Rock devant une Chambre des communes presque vide, en présence d'un seul ministre, celui des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion.

Ce qu'il faut, a-t-il insisté, c'est que les choses se fassent de façon ordonnée afin d'éviter un «chaos» juridique, politique, économique et social. Il faut aussi, a-t-il répété, que la prochaine question et les résultats soient clairs et que l'ensemble des Canadiens puissent avoir leur mot à dire. Comment? Il a refusé de le préciser.

Si les Québécois veulent faire l'indépendance, comment alors doivent-ils s'y prendre? En négociant d'avance les règles conduisant à la sécession et en engageant des pourparlers sur le commerce, le partage de la dette et des actifs ou encore l'utilisation de la monnaie, a répondu le ministre.

Changement de ton

Cette prise de position marque un changement de ton de la part du fédéral. Lors du dernier référendum, le premier ministre Jean Chrétien avait déclaré qu'un vote positif était irréversible et que les souverainistes n'auraient aucun interlocuteur pour négocier le partenariat. Ottawa se dit maintenant prêt à discuter mais après avoir enlevé aux souverainistes leur seul rapport de force, une déclaration unilatérale d'indépendance en cas d'échec des négociations.

Chose certaine, les questions soumises à la cour ne permettront pas d'établir ces règles «mutuellement acceptables» dont parlent MM. Dion et Rock depuis des mois.

Selon le ministre Stéphane Dion, ce n'est pas à la cour de trancher ces questions mais aux dirigeants politiques. Mais le jugement de la cour sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance sera déterminant. «Le juge pourra dire si le gouvernement du Québec est fondé ou non de dire que c'est à lui et à lui seul de fixer les règles et d'en changer à volonté», a-t-il noté en entrevue.

Le renvoi évite aussi le sujet délicat d'un éventuel amendement constitutionnel. MM. Rock et Dion ont toujours soutenu que la sécession ne pouvait se faire sans un amendement semblable mais ils avouaient ignorer s'il faudrait l'accord de sept ou dix provinces. Ils auraient pu demander à la cour de trancher mais ont refusé de le faire.

Le ministre de la Justice a justifié cette

omission en disant que la cour ne pouvait se prononcer sans connaître le libellé de l'amendement envisagé, un argument que contestent des juristes. Ce silence pourrait s'expliquer autrement. Si la cour devait opter pour la règle de l'unanimité, elle fournirait des munitions aux souverainistes qui accusent Ottawa de vouloir soumettre la volonté des Québécois au veto d'une seule province.

Ottawa souhaite une audience rapide mais il y a peu de chances qu'elle ait lieu avant la fin avril.

La décision d'Ottawa a suscité des réactions partagées au sein de l'opposition. Les réformistes ont applaudi à l'initiative d'Ottawa mais auraient souhaité, par exemple, un engagement en faveur d'un référendum pancanadien.

Les bloquistes, eux, ont vertement dénoncé la décision fédérale. En l'absence de son chef Michel Gauthier, Pierrette Venne a accusé le gouvernement de vouloir bafouer le droit des Québécois.

Le leader parlementaire Gilles Duceppe a soutenu que le fédéral s'adressait à la Cour suprême parce qu'il «n'a rien à offrir au Québec et qu'il a peur de perdre le prochain référendum».

Certains fédéralistes québécois cachaient mal leur inquiétude. «C'est une prise de position politique, un geste terriblement malheureux et erroné qui n'apporte rien d'utile à tous ceux et celles qui croient en l'avenir d'un Canada uni», a indiqué le chef conservateur Jean Charest par voie de communiqué.

Certains libéraux ont dit craindre l'image d'un nouveau front commun d'Ottawa et des neuf provinces contre le Québec. D'autres ont dit y voir une tactique électorale. «Je comprends que nous avons plus de votes à gagner à l'extérieur du Québec qu'à l'intérieur», a noté l'un d'eux.

L'eau du Plateau redevient potable

LE DEVOIR

Les résidents du plateau Mont-Royal peuvent boire l'eau du robinet sans danger depuis hier. La Ville de Montréal a fait savoir par voie de communiqué qu'il n'était plus nécessaire de faire bouillir l'eau avant de la consommer. L'eau potable avait été contaminée en début de semaine par des coliformes végétaux dans le quadrilatère formé de l'ave-

nué du Mont-Royal, des rues Berri, Rachel et de Lanaudière. La Ville «a apporté les correctifs appropriés», est-il précisé dans le communiqué. «Les analyses des dernières heures montrent que la situation est revenue à la normale», ajoute-t-on.

Ce sixième cas de contamination de l'eau depuis le début de la saison estivale à Montréal a soulevé au cours de la semaine une polémique entre fonctionnaires municipaux.

Philippe Briand, porte-parole du Service de génie, avait fait part de son exaspération. «Dans un seul été, c'est incroyable, on n'a jamais connu ça», avait déclaré M. Briand, qui montrait du doigt le Service de travaux publics pour les nombreux cas de contamination. Un conseiller municipal d'opposition a même exigé hier une enquête publique afin de faire la lumière sur les problèmes de contamination.

GUERRE Fermez le tunnel, dit Washington

SUITE DE LA PAGE 1

un souterrain près des mosquées de Jérusalem qui a mis le feu aux poudres, ces travaux ayant été perçus comme une profanation dans le monde musulman.

Les affrontements qui ont suivi, ont fait 56 morts en deux jours, dont 45 palestiniens et 11 militaires israéliens et des centaines de blessés, selon des bilans encore provisoires.

Cette décision d'Israël a été condamnée par de nombreux pays arabes, l'Égypte demandant solennellement à M. Nétanyahou de faire reboucher le souterrain.

À New York, les cinq membres permanents du conseil de sécurité des Nations unies, soit les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Russie, la France et la Chine, ont demandé hier l'arrêt immédiat et l'annulation de «toutes les actions» ayant entraîné l'aggravation de la situation entre Israël et les Palestiniens.

Cette demande est contenue dans une déclaration adoptée conjointement par les ministres des Affaires étrangères de ces pays, à l'issue d'une rencontre avec le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali.

Le président américain Bill Clinton avait appelé auparavant Israéliens et Palestiniens à «prendre des mesures positives» pour mettre fin aux émeutes dans les territoires et à «engager «aucune action» provocatrice qui puisse compromettre le processus de paix.

Selon la télévision publique israélienne, les États-Unis ont demandé à Israël de fermer le tunnel.

Cependant, Washington ne veut pas que le Conseil de

sécurité de l'ONU se saisisse des affrontements en Cisjordanie et Gaza et préfère que ce problème soit résolu par des discussions à haut niveau entre Israéliens et Palestiniens, a indiqué hier le département d'État.

«Notre opinion est qu'il est beaucoup plus utile de laisser Israéliens et Palestiniens en parler ensemble plutôt que de lancer dans un débat rhétorique à des milliers de kilomètres» du lieu des événements, a déclaré le porte-parole du département d'État, Nicholas Burns.

À New York, les représentants palestiniens à l'ONU ont demandé hier une réunion urgente du Conseil de sécurité afin d'obtenir notamment «la fermeture du tunnel» longeant l'esplanade des Mosquées à Jérusalem.

Au cours de scènes de guerre qui n'avaient aucun précédent depuis la signature des accords d'autonomie en 1993 et qui ont frappé l'opinion internationale, l'armée israélienne a engagé des hélicoptères Cobra pour tirer à la mitrailleuse lourde sur les forces palestiniennes, déployant aussi des chars aux portes de Naplouse.

Avec l'extension des combats à travers les territoires palestiniens, M. Arafat a donné ordre à la police palestinienne de «protéger la nation» et d'empêcher toute incursion israélienne dans les territoires autonomes.

Israël déclare l'état d'urgence

Jamais, même aux pires moments de l'intifada, les Palestiniens n'avaient subi d'aussi lourdes pertes en une seule journée depuis la guerre des Six jours en 1967, lorsqu'Israël a conquis la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem-est.

Les militaires israéliens ont tué par balles hier 40 Palestiniens, notamment dans la bande de Gaza où ont eu lieu les heurts les plus violents, ainsi qu'à Ramallah, Naplouse et Bethléem en Cisjordanie, selon un bilan diffusé par des médecins palestiniens.

Une quarantaine de militaires israéliens ont été plusieurs heures en mauvaise posture, encerclés par des centaines de Palestiniens dans un lieu saint près de Naplouse.

Quatre mois après son élection, le premier ministre de droite Benjamin Nétanyahou, qui a gelé de facto le processus de paix ayant permis l'entrée en vigueur de l'autonomie, se retrouve confronté à un défi majeur.

Son prédécesseur, le chef de l'opposition travailliste israélienne Shimon Pérès, n'a pas hésité à rejeter sur lui la responsabilité des affrontements. Se félicitant dans une interview à la chaîne de télévision américaine CNN du «sens des responsabilités» de M. Arafat, il a appelé le gouvernement israélien à reprendre les négociations.

L'état d'urgence a été déclaré sur les zones de la Cisjordanie et de la bande de Gaza qui se trouvent sous contrôle militaire israélien.

Israël a imposé un bouclage total des territoires et a renforcé les effectifs de l'armée et de la police sur les routes et dans la Ville sainte.

Malgré l'émotion palestinienne, arabe et étrangère, le tunnel archéologique controversé percé par les Israéliens a été ouvert hier au public, sous haute protection policière, et 200 touristes l'ont visité.

CARTE Instrument de contrôle

la clé sera la carte.» De cette manière, aucune information «sensible» ne circulera sans le consentement du patient.

Dans un avenir indéterminé, la carte à puce pourrait donc servir non pas de dossier médical portatif, tel qu'on l'a expérimenté à Rimouski, mais de clé facilitant l'échange de données qui sont stockées dans différents endroits. Par exemple, la carte servirait à autoriser la transmission, par voie électronique, à un médecin, des résultats d'examen de laboratoire faits dans un hôpital voisin. Un projet-pilote dans la région de Lanaudière expérimente ce genre de système.

C'est donc en ce sens, ou à titre d'aide-mémoire dans les situations d'urgence, que la carte à puce pourrait aussi servir, dans quelques années, à des fonctions cliniques en plus d'être utilisée à des fins de contrôle.

Des questions éthiques

Dès lors, cependant, la double utilisation de la carte soulève des questions éthiques.

Dans le rapport d'évaluation de l'expérience de Rimouski, les auteurs soulignent que «la seule crainte associée à ce projet est celle de voir, dans une éventuelle diffusion, détourner la fonction clinique de la carte sans verser une fonction de contrôle ou de surveillance des citoyens».

Un comité international d'évaluation de différents projets de cartes à puce dans le domaine socio-sanitaire, dont font partie plusieurs Québécois, dont M. Morency de la RAMQ, recommande d'ailleurs la prudence à cet égard. Dans un rapport remis en août dernier à la commission européenne, ce comité énonce comme un principe de base l'exigence de bien «déterminer la finalité légitime» de la carte et de «réduire les conflits résultant de finalités contradictoires».

Dans son propre rapport d'évaluation de l'expérience de Rimouski de mars 1996, la Commission d'accès à l'information du Québec est encore plus claire: «Une carte dont l'objectif est de favoriser une meilleure communication entre le professionnel de la santé et le patient ne doit pas servir à exercer un contrôle sur la consommation des soins ou médicaments.»

L'un des responsables du projet-pilote, Jean-Paul Fortin, reconnaît que «le risque existe» selon lequel, si la régie commence à utiliser la carte comme un instrument de contrôle, on pourrait entretenir la méfiance des citoyens, qui craindraient d'utiliser cette carte par la suite à des fins cliniques. «Le défi de créer une relation de confiance est grand», a-t-il dit au *Devoir*.

Cependant, les promoteurs du projet-pilote croient que l'expérience de Rimouski fournit une meilleure compréhension de la problématique et permettra de mieux définir les conditions à prendre en considération pour permettre une double utilisation de la même carte.

M. Fortin croit que la mise en place de la carte à puce à des fins administratives fournit l'infrastructure à partir de laquelle il sera possible de construire un volet clinique. «C'était peut-être la seule façon de commencer», a-t-il dit.

L'expérience de Rimouski s'est étalée sur cinq ans. Elle a coûté environ quatre millions de dollars au gouvernement. Environ 7000 personnes y ont participé ainsi que 300 professionnels de la santé.

Dans son contexte (volontariat, fonction clinique, etc.), la carte a été très bien acceptée par la population. Son incidence positive sur la qualité des soins est cependant difficile à mesurer, indique le rapport. L'évaluation a été faite surtout à partir des estimations effectuées par les participants au projet et recueillies lors d'un sondage durant l'été 1995. Par exemple, seulement la moitié des médecins participants ont estimé que la carte avait permis d'améliorer la qualité du conseil au patient. Les usagers ont constaté dans l'ensemble «peu de changements». Les pharmaciens n'ont vu aucune amélioration dans les échanges entre eux et les médecins. Ces derniers ont trouvé que la carte avait allourdi leur tâche. Seulement les tiers des pharmaciens ont vu une amélioration de la prescription grâce aux données contenues sur la carte. Des problèmes ont été soulevés en ce qui a trait à la mise à jour de la carte. Les usagers ne la présentaient qu'une fois sur deux ou une fois sur trois.

BOUCHARD

SUITE DE LA PAGE 1

finitives de son gouvernement, face aux questions qu'Ottawa soumettra à la cour, en parlant du discours contradictoire du gouvernement Chrétien.

«Ce qui est nouveau, selon moi, c'est que le gouvernement fédéral, pour la première fois, reconnaît, comme l'a dit le Québec lors de la dernière campagne référendaire, qu'il y aura lieu de tenir des négociations pour conclure un traité de partenariat.»

Pourtant, toujours selon le ministre Bégin, les propos d'Allan Rock laissent aussi penser qu'Ottawa espère, advenant un OUI lors d'un prochain référendum au Québec, que Frank McKenna, Terre-Neuve ou tout autre groupe soit en mesure de s'opposer au résultat d'un vote tenu démocratiquement. Par ailleurs, le gouvernement québécois n'a pas l'intention de reconnaître un avocat québécois qui pourrait éventuellement être nommé par la Cour suprême pour représenter le point de vue du Québec.

Encore plus tranchant que MM. Bouchard et Bégin, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Jacques Brassard, voit dans la décision du gouvernement fédéral «une négation pure et simple du peuple québécois». «À aucun moment dans les remarques et les questions de M. Rock à la Cour suprême, a-t-il noté, on ne fait même allusion à l'existence d'une nation ou d'un peuple québécois. On peut déjà présumer des réponses quand on pose des questions sur la base d'un tel postulat.»

Abondant pratiquement dans ce sens, le critique libéral en matière de Constitution, Jean-Marc Fournier, estime que la Cour suprême n'a ni le mandat de transformer le fédéralisme ni celui de décider de l'avenir du Québec.

«Ca ne nous avance pas beaucoup parce qu'on sait déjà que le droit constitutionnel et le droit international ne sont pas utiles dans le cas d'une séparation. C'est étrange toutefois de voir le Parti québécois se baser sur le droit international. Je constate qu'ils sont déjà en train de préparer le prochain référendum, alors qu'un choix a été fait en octobre dernier et qu'il faut maintenant faire en sorte que les Québécois se sentent reconnus et accueillis dans le cadre canadien.»